

*Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

*Université A/ Mira de Bejaia*

*Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion et des Sciences  
Commerciales*

*Département des Sciences de gestion*

## *Mémoire de fin de Cycle*

*En vue de l'obtention du diplôme de Master en science de  
gestion*

*Option : Comptabilité et Audit*

## *Thème*

*LES TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE*

*Réaliser par :*

 *Fouzia bouaichi*

*Encadré par :*

*M<sup>r</sup> : Mahmoud Frissou*

*Promotion : 2019/2020*

# Remerciements

*Tout d'abord, je tiens à remercier le bon dieu de m'avoir guidée vers le chemin de la lumière et du savoir.*

*Je tiens à remercier tous les enseignants de ma spécialité pour m'avoir aidée et dirigée tout au long de mes études j'exprime mes sincères remerciements et reconnaissances à mon encadreur M<sup>r</sup> Frissou, qui ma beaucoup aidée.*

*Je remercie également et chaleureusement ma famille respectueuse et mes amis(es) pour m'avoir aidé et motivé tout au long de ce travail ainsi que toute notre promotion pour leurs esprits d'équipe.*

*Veillez trouver dans ce travail l'expression de ma reconnaissance, ma gratitude et mon profond*

*Respect.*



# *Dédicaces*

*Je dédie ce travail à :*

*Mes très chers parents qui ont toujours été là pour moi et qui m'ont donné un magnifique modèle de labeur et de persévérance.*

*J'espère qu'ils trouveront dans ce travail toute ma reconnaissance et tout mon amour :*

*A mes chères sœurs et frère pour leurs patiences,*

*A mes proches et toute ma famille,*

*A tous mes amis et camarades*

*A tous ceux qui sont proches de mon cœur et dont je n'ai pas cité le nom,*

*Au bonheur des plus chers.*

*Fouzia*



## Liste des abréviations

---

IFRS : International Financial reporting standards

SCF : Système comptable et financier

IAS : International accounting standards

N : année

PVC : plus value de cession

IBS : impôt sur les bénéfices des sociétés

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

VNC : valeur net comptable

V0 : Valeur d'origine

CID : code impôt direct

TAP : Taxe sur Activité Professionnel

HT : Hors Taxe

# Sommaire

# Sommaire

<b>Introduction général .....</b>	<b>01</b>
<b>Chapitre I : généralités sur la comptabilité financière.....</b>	<b>02</b>
<b>Section 01 : présentation de la comptabilité financière.....</b>	<b>02</b>
<b>Section 02 : les outils de bases de la comptabilité.....</b>	<b>05</b>
<b>Section 03 : l'inventaire.....</b>	<b>09</b>
<b>Section 04 : les états financière.....</b>	<b>15</b>
<b>Chapitre II : les opérations de clôture de l'exercice.....</b>	<b>28</b>
<b>Section 01 : notion d'amortissement et perte de valeur.....</b>	<b>28</b>
<b>Section 02 : les provisions.....</b>	<b>41</b>
<b>Section 03 : Autre régularisations.....</b>	<b>60</b>
<b>Section 04 : la détermination de résultat.....</b>	<b>66</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>71</b>
<b>Bibliographie</b>	

# *INTRODUCTION*

La comptabilité est une technique et un système d'organisation des données financières d'une entreprise, ou autrement dit une discipline pratique permettant de fournir d'une manière continue et en temps réel un état de la situation financière de l'entreprise.

Les travaux d'inventaires ont pour objet essentiel la détermination des états financiers .ces travaux sont effectués dans un ordre bien établi :

- L'inventaire extra comptable
- Ecritures de régularisation
- Détermination du résultat
- Etablissement des états financiers

L'entreprise doit faire périodiquement le point sur son activité passée pour mieux préparer l'avenir et ce sont les travaux d'inventaire qui permettent de faire ce point

Selon le code commerce algérien (Article 10), toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant doit également faire tous les ans un inventaire des éléments d'actif et du passif, et arrêter tous ces comptes en vue d'établir les états financiers.

**Le déficit qu'il est posé dans ce présent travail est de savoir en quoi consiste les travaux d'inventaire dans une entité économique ?**

Donc les questions subsidiaires qui ressortent de la question principale sont :

- Comment sont-ils conduits ?
- Quelles sont les étapes qu'il faut suivre pour les réaliser ?
- Quelle est leur place dans le processus comptable ?

Alors pour traiter cette problématique nous avons décidé de suivre les étapes suivantes :

Dans un premier chapitre nous nous sommes intéressés à la comptabilité et aux inventaires d'une manière globale par le rappel de certaines généralités, définition et typologie.

Le deuxième chapitre portera lui sur le cœur du problème à savoir les travaux de fin d'exercice.

# Chapitre I

Le système comptable et financier est appliqué par les entreprises soumis aux dispositions du code de commerce, coopératives, les personnes physiques ou morales produisant des biens ou des services marchands ou non marchands.

Le système simplifié est appliqué par les petites entreprises dont le chiffre d'affaires, l'effectif et l'activité ne dépasse pas des seuils déterminés qui est appelé comptabilité de trésorerie.

## **Section1 : présentation de la comptabilité financière**

### **1-1/ définition de la comptabilité financière <sup>1</sup>**

La comptabilité c'est un système d'information permettant de formaliser les données relatives à l'entreprise, elle fournit une information intangible, significative, fiable et pertinente sur la réalité économique de l'entreprise elle permet notamment de rendre comptes des relations de l'entreprise avec ces partenaires et de les informer sur les performances de l'entreprise.

L'information comptable est une donnée quantitative monétaire retraçant un événement affectant la situation financière ou la performance de l'entreprise à une date donnée et justifiée par un document.

Dans le cadre d'une comptabilité d'engagement, les opérations de l'entreprise sont comptabilisées dès lors qu'elles se réalisent et indépendamment de leur règlement

### **1-2/ rôle de la comptabilité financière :**

La comptabilité financière a pour rôle :

**1-2-1 d'information :** la comptabilité constitue un « tableau de bord » une source Privilégiée d'informations internes (ex : montant d'une créance sur un client)

**1-2-2 de prise des décisions :** grâce aux multiples informations fournies la comptabilité est un outil de gestion qui peut servir d'aide à la décision ex : informations comptables: montant des dettes à régler le 31/01 : 25000da

Montant des fonds disponibles à la même date : 21000da

Décision : les fonds sont insuffisants, il faut faire appel par exemple à un concours bancaire

**1-2-3/ de contrôler :** de nombreuses possibilités de contrôle existant :

Ex : suivi des règlements des clients grâce aux comptes des clients

---

<sup>1</sup> Anne marie beuvien et charlotte Disle « introduction à la comptabilité » 2<sup>ème</sup> édition page1

**1-2-4/ complément à la fonction financière :**

La fonction financière consiste à rechercher les moyens de financement pour en doter l'entreprise, la fonction comptable permet de traiter ces moyens de financement (Enregistrement, suivi, Contrôle) elle est donc le complément indispensable de la fonction financière.

**1-2-5/ moyen de preuve :**

Certains documents commerciaux (factures, chèque, bulletins de salaire.....etc.) et certains livres comptables peuvent servir de preuve (sous certaines conditions) en cas de litiges avec des tiers (clients, fournisseurs, salariés)

**1-2-6/ obligation légale :** Toutes entreprise est obligée de :

- tenir des livres comptables en particulier
- le journal pour l'enregistrement chronologique des opérations effectuées
- le grand livre pour le suivi des comptes
- de pratiquer au moins une fois par an des opérations d'inventaires
- évaluation physique de ses biens et de ses dettes
- établissement de documents de synthèse (bilan, compte résultat, Tableau des flux de trésorerie, Tableau de variation des capitaux propres, Annexe) conduisant à la détermination de résultat de l'exercice comptable<sup>2</sup>

**1-3/ principes comptables :**

Ces principes sont ceux définis par le cadre conceptuel relatif aux normes comptables internationales, dites normes IFRS on distingue :

**1-3-1/ principe de la périodicité :** un exercice comptable à une durée de 12 mois

**1-3-2/ principe de l'indépendance des exercices :** le résultat de chaque exercice est indépendant de celui qui le précède et de celui qui le suit donc il faut imputer à l'exercice que ses propres charges et des propres produits.

**1-3-3/ principe de l'importance relative :** les états financiers doivent mettre en évidence toute information significative

**1-3-4/ principe de la prudence :**

Actifs et produit ne doivent pas être sur\_évalués et les passifs et les charges ne doivent pas être sous\_évalués, évité de transférer sur l'avenir les incertitudes d'aujourd'hui

---

<sup>2</sup> Henri Davasse, Michel parruite, Ahmed sadou « manuel de comptabilité » édition Foucher, vannes 2008 page 9

**1-3-5/ principe de la permanence des méthodes :**

Permanence dans l'application des règles et procédures relatives à l'évaluation des éléments et à la présentation des informations

**1-3-6/ principe de l'intangibilité :**

Du bilan d'ouverture bilan de 01/01/n correspond au bilan du 31/12/n-1

**1-3-7/ le principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique :**

Les opérations sont enregistrées conformément à leur réalité économique et financière sans donner la priorité à la réalité juridique.

**1-3-8/ principe de non compensation :**

La compensation est interdite entre élément d'actifs et éléments de passifs ou entre éléments de charge et éléments de produits dans le compte de Résultat.

**1-3-9/ principe de l'image fidele :**

Les états financière doivent donner une image fidele de la situation financière de l'entité

**1-3-10/ convention de l'entité :**

L'entreprise est considérée comme étant une entité comptable autonome et distincte de ses propriétaires.

**1-3-11/ convention de l'unité monétaire :**

Unité de mesure des entreprises algériennes est le dinar Algérien.

**1-3-12/ méthode d'évaluation :**

Coût historique. Les éléments d'actifs, de passifs, de produits et de charges sont enregistrés en comptabilité, en générale, aux coûts historiques, certains actifs et passifs particuliers sont valorisés à leur juste valeur<sup>3</sup>

**1-4/ organisation comptable :<sup>4</sup>**

L'organisation comptable mis en place dans l'entreprise doit satisfaire les exigences et réalité et de sécurité pour assurer l'authenticité des écritures de façon à ce que la comptabilité puisse servir à la fois d'instrument de mesure des droits et obligations des tiers et de gestion elle doit s'assurer :

- Un enregistrement exhaustif, au jour le jour, et sans retard des informations de base
- Le traitement en temps opportun des données enregistrées
- La mise à la disposition des utilisateurs des documents requis dans les délais fixés pour leur délivrance

---

<sup>3</sup> « Manuel de comptabilité » Henri d'Avasse, Michel Parruite, Ahmed Sadou édition Foucher, Vanves, 2008, Berti édition, Alger 2011 page 54 et 55

<sup>4</sup> Système comptable financiers, Berti édition, Alger 2009 page 18

- l'organisation comptable garantie toutes les possibilités d'un contrôle éventuel en permettant

La reconstitution ou la restitution du chemin de révision et en donnant droit d'accès à des documentations relative aux analyses, à la programmation et aux procédures des traitements en vue notamment de procéder au texte nécessaire à l'exécution d'un tel contrôle

Toutes comptabilité suppose la tenue de l'entreprise de livres journaux officiels, et doit en même temps produire périodiquement des documents de synthèse tel que :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau des flux de trésorerie
- Tableau des variations des capitaux propre
- L'annexe

## Section 2 : les outils de bases de la comptabilité financière<sup>5</sup>

### 2-1 / le journal :

L'importance de la vérification et du contrôle de la comptabilité nécessite la constatation au préalable de toutes les opérations dans un document appelé « journal » avant tout transfert vers les fichiers de comptes intéressés.

#### 2-1-1 / définition :

Le livre journal général enregistre les mouvements effectuant les actifs et passifs, charge et produit de l'entité.

Le livre journal auxiliaire il consiste à répartir les écritures comptable selon leur importance sur plusieurs journaux ils permettent à plusieurs employer d'intervenir en même temps pour passer les opérations dans les journaux intéressées et de centraliser les écritures en fin de période dans le journal général

#### 2-1-2 / types de journaux :

**A. Journal général :** il doit nous renseigner sur les éléments suivants

- ❖ Date de l'opération
- ❖ Libellé de l'opération « numéro de la pièce comptable utilisé tel que : la facture, le chèque,...etc. »
- ❖ Numéro et nom des comptes utilisé pour l'opération
- ❖ Montant de crédit et débit pour chaque opération
- ❖ Les opérations sont enregistrées en respectant le principe de la partie double

---

<sup>5</sup> N Merzouk et A, Béchir « Initiation à la comptabilité » selon le SCF édition page blues, 2010 page45

**a. Ecriture dans le journal général :**

Pour chaque article : les sommes portées au débit sont égales aux sommes portées au crédit

(Débit = Crédit)

- Après chaque article, on arrête l'opération par un trait
- Le journal est totalisée à la fin de chaque page (total débit=total crédit)
- Report : c'est reporter le total débit, de la dernière page à la page suivante et de même pour le total crédit

**b. Correction des erreurs dans le journal général :** on utilise l'une des méthodes suivantes :

b-1 **contre passation** : c'est de passer une écriture inverse à l'écriture erronée déjà comptabilisée.

b-2 **complément à zéro** : le procédé à zéro ou le complément algébrique d'un nombre et le nombre opposé tous les chiffres de complément à zéro sont positifs (+) sauf le chiffre 1 de gauche surmonté de signe (-) qui doit être retranché.

**c. les règles juridiques :** le journal général doit être :

- ❖ Coté et paraphé par le juge du tribunal au début de chaque exercice comptable
- ❖ Tenue sans surcharge ni gommage
- ❖ Tenue sans laisser de blancs
- ❖ Signé à la dernière page et gardé pendant la durée réglementaire (10ans)

Le journal est un document important il est la base de départ du travail technique comptable.

**Tableau n°01 : la forme de journal général**

N°compte débit	N°compte crédit	Nom de compte débit  Nom de compte crédit  « libellé de l'opération »	Mt débit	Mt crédit
.....	.....	.....  .....  « ..... »	.....	.....
		total	Total débit	Total crédit

**Source :** établis par mes propres soins

**B- journal auxiliaire :**

**a. Forme du journal auxiliaire :**

Les journaux auxiliaires prennent les formes qui mentionnent essentiellement

- ❖ date
- ❖ Libellé
- ❖ Partie débit, réserve aux comptes débit
- ❖ Partie crédit, réserve aux comptes crédit

On a plusieurs formes de tableaux auxiliaires (banque, achat, vente, divers....etc.)

**Tableaux N°2 : la forme du journal auxiliaire**

Date	Libelle	Compte à débiter		Comptes à créditer			
		.....	.....	.....	.....	.....	.....
	TOTAUX						

**Source :** n, Merzouk, a, Bachir, initiation à la comptabilité selon le SCF copyright EURL page blues internationales, maison d'édition pour l'enseignement et la formation, 2010page 45

**b- centralisation :**

À la fin de chaque période on arrête les journaux auxiliaires et on centralise les écritures dans le journal général.

**2-2/ grande livre<sup>6</sup>**

**2-2-1/ définition :** le grand livre est l'ensemble des comptes ouverts par l'entreprise à l'occasion des opérations comptables

**2-2-2/ reporte du journal au grand livre :**

C'est reporter les opérations du journal au comptes intéressés, en commençant par chaque article d'une date donnée par le compte débiteur ( compte par compte) puis le compte crédité ( compte par compte ) .

On porte le montant dans le compte selon la position du compte dans le journal, le débit du journal dans le débit du compte, et le crédit du journal dans le crédit du compte

**Tableau n°03 : tracé schématique du grand livre**

Débit	N° du compte	crédit
Montant débit		Montant crédit

➤ **Source :** établis par mes propres soins

**2 2-3 arrêts des comptes et calcul des soldes :**

À la fin de chaque période (mois, trimestre, semestre ou année) on totalisé pour chaque compte le débit et le crédit et on détermine la différence qui est le solde

- Si total débit > total crédit, le solde est débiteur on porte la différence au crédit
- Si total crédit > total débit, le solde est créditeur on port la différence au débit
- Si le compte est soldé : total débit = total crédit

<sup>6</sup> N Merzouk et A, Béchir initiation à la comptabilité selon le SCF édition page blues, 2010 page 64

**Remarque :** les comptes dans le grand livre doivent être classés selon l'ordre du système comptable et financiers (classe 1, 2,3...) pour faciliter l'établissement de la balance.

### Section 3 : l'inventaire

D'après la loi 07.11 du 25 novembre 2007 -art-20 :« Tout commerçant tient obligatoirement un livre journal, un grand livre et un livre d'inventaire »

#### 3-1/ définition de l'inventaire :

L'inventaire est un relevé de tous les éléments d'actif et de passif au regard du quels sont mentionnés la quantité et la valeur de chacun d'eux à la date d'inventaire

« Toute entreprise fait au moins une fois par an, un inventaire de ses éléments d'actifs et passifs, et arrête ses comptes en vue d'établir son bilan et son compte résultat »

#### 3-2/objectif de l'inventaire :

L'inventaire fournit des informations importantes concernant la situation financière de l'entreprise, la fiabilité de ces informations et assurée par la recherche de l'image fidèle qui accompagne toute démarche comptable

❖ **L'inventaire source d'information :** les travaux d'inventaire conduisent à la  
Connaissance :

- du patrimoine à une date donnée, celle de l'inventaire c'est-à-dire à la clôture de l'exercice
- Des résultats générés par l'activité de l'entreprise pendant une période donnée, c'est-à-dire au cours de l'exercice écoulé.

❖ **L'image fidèle, gage de fiabilité des informations :**

Cette image fidèle est assurée Par le respect de certains principes :

- Le redressement des comptes : il s'agit de prendre en compte des événements ou des situations pour modifier certains comptes et les rendre conformes à la réalité économique<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Henri davasse, Michel parruite, Ahmed sadou << manuel de comptabilité>> édition Foucher, Vanves 2008 page 155

**3-3/ l'inventaire extra comptable :**

Tous les éléments patrimoniaux de l'entreprise doivent être recensés et estimés à leurs valeurs à la date de la clôture de l'exercice cette estimation doit obéir à certaines règles qui seront appliquées à tous les éléments de l'actif et de passif de l'entreprise.

**3-3-1/ utilité de l'inventaire physique :**

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'inventaire physique permet de conformer les informations contenues dans le fichier comptable des stocks.

Il servira à détecter les erreurs qui auraient pu se produire dans l'enregistrement comptable ou de révéler les disparitions éventuelles (perte, vols, destruction.....) non encore constatées en comptabilité

De même à l'occasion du recensement physique, il peut être examiné à l'état réel des biens dont l'appréciation peut nécessiter des traitements sur le plan comptable (élément hors d'usage, ou détériorés)

En fin l'inventaire physique peut mettre en évidence des biens non utilisées qui pourraient être soit vendus soit abandonnées l'opération de recensement physique est donc complémentaire d'une série de disposition tendant à conforter la valeur probante de la comptabilité.

Cette valeur probante résulte de la concordance entre le patrimoine inscrit au bilan et les existants réel.

Cette concordance doit être réalisée en quantité et en valeur<sup>8</sup>

**3 3-2 la date d'inventaire :**

Les entreprises sont libres de fixer la date de clôture de leur exercice comptable, le plus souvent la date retenue est le 31/12 mais les entreprises à activité saisonnière retiennent fréquemment la date de fin de saison

**3 3-3 déroulements de l'inventaire physique :**

L'objectif est d'établir un état détaillé de tous les éléments du patrimoine de l'entreprise il s'agit d'abord de compter les quantités, puis les valoriser, si le

---

<sup>8</sup> Tazdait Ali édition 2009 page 372

comptage des immobilisations et des valeurs (titres) est relativement aisé il n'en est pas de même des stocks :

**A- l'inventaire physique des immobilisations :** pour les terrains et les constructions l'entreprise se limite à vérifier la possession des titres de propriété correspondants. Quand aux autres immobilisations corporelles (installation technique, matériel et outillage, matériel de transport, mobilière et aménagement divers....)

L'entreprise doit procéder au comptage et appréciation des ces éléments il en est de même pour les immobilisations incorporelles

L'inventaire matériel des titres au portefeuille (titre de participation, titres immobilisés, titre et valeur de placements) l'entreprise doit faire des rendements des titres et obligation à des récépissés de mise en dépôt de ces titres.

**B- l'inventaire physique des stocks :** constitue la partie la plus longue de l'inventaire physique, il exige la préparation de travaux d'inventaire à l'avance il nécessite l'établissement de la liste complète des articles à inventorier par nature.

- 1- L'entreprise doit : recenser tous existants en stocks dont elle est propriétaire à la date de l'inventaire
- 2- Les stocks doivent inclure : des marchandises, matière première et fournitures, produit en magasin y compris ceux dont l'entreprise n'as pas encore reçu les factures de fournisseurs.

Les marchandises et produit qui sont vendus mais qui ne sont pas encore livrés aux clients et ceux achetés et qui ne sont pas encore reçues.

- 3- S'assurer que tous les stocks sont correctement évalués et enregistré
- 4- S'assurer de la correspondance des montants entre les stocks dans le bilan et celui des stocks à l'inventaire.
- 5- Tous les renseignements concernant les stocks devant figurer dans l'état annexe y sont correctement mentionnés.

**C- l'inventaire physique des créances et dette :** l'inventaire physique des créances et dettes en fin d'exercice s'effectue à l'aide d'une mission de commissaire aux comptes qui aura pour rôle de s'assurer que :

- Toutes les dettes et créances de l'entreprise sont correctement évaluées et classifiées
- Toutes les dettes et créances sont prises en compte dans les états financiers
- Toutes les dépréciations justifiées à la clôture de l'exercice sont constatées
- Toutes les Opérations constatées dans les comptes de tiers existent et peuvent être vérifiées et justifiées par des pièces authentiques
- Toutes les opérations traitées avec les tiers ont été établies, déposées, réglées, et enregistrées à temps.
- Toutes informations concernant les comptes de tiers et devant figurer dans l'état annexe y sont correctement mentionnées
- Toutes les déclarations fiscales et sociales ont été établies, déposées, réglées, et enregistrées à temps
- L'entreprise a établie l'état des créances partiellement irrécouvrable aux créances douteuses dans ce cas l'entreprise doit estimer la perte probable et le recouvrement possible
- L'entreprise a établie des créances totalement irrécouvrables

**D- inventaire matériel de disponibilité :** l'entreprise doit vérifier :

La concordance du solde du compte banque 512 et les chèques tenu par l'entreprise avec le relevé bancaire<sup>9</sup>

### **3-4 les normes d'évaluation de l'inventaire :**

#### **3-4-1 les différentes valeurs d'un bien :**

**3-4-1-1 Valeur nette comptable :** la valeur nette comptable est égale à sa valeur brute diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur brute ou la valeur d'origine ou valeur d'entrée est suivant le cas :

- Le cout d'acquisition pour les biens achetés :

Pris d'achat (hors taxes) + frais accessoires d'achat (frais de port, d'installation, de montage, de mise en service)

---

<sup>9</sup> Expert comptable, commissaire aux comptes, comptabilité financière, édition 9, Durad, paris, 2003, ISBN 210006360, page 189

- Le coût de production : pour les produit fabriqués = coût d'acquisition des matières premières + frais de fabrication (main d'oeuvre, énergie..) ces valeur constituent des coûts historiques.

Cependant, il est procédé pour certains éléments à une révision de cette évaluation sur la base :

**3-4-1-2 De la juste valeur (ou coût actuel) :** montant pour le quel un actif pourrait être échangé un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale

**3-4-1-3 De la valeur de la réalisation :** montant de trésorerie qui pourrait être obtenu actuellement en vendant l'actif lors d'une sortie volontaire, elle correspond à la valeur de cession

**3-4-1-4 De la valeur actualisées (ou valeur d'utilité) :** Estimation actuelle de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie dans le cours normal de l'activité

### 3-4-2/ application des règles générales :

**3-4-2-1 Elément d'actif :** les immobilisations sont évaluées à la fin d'exercice à la valeur nette comptable après déduction des amortissements et de perte de valeur <sup>10</sup>

- Les titres immobilisés

**Tableau n°04 : les titres**

Titre	Compte 26 Titre de participation	Compte 27 Autre titre immobilises
Elément	Prix d'acquisition (juste valeur) y compris les frais de courtage, les taxes non récupérables et les frais de banque	
Valeur d'entrée	Prix d'acquisition (juste valeur) y compris les frais de courtage, les taxes non récupérables et les frais de banque	
Valeur actuelle	Évalués au cout amorti, les participations sont soumises à la clôture de chaque exercice à un teste de dépréciation afin de constater une éventuelle perte de valeur	Les titres cotés en bourse sont évalués à la cours moyen de dernier mois Les titres non cotés en bourse sont évalués à leur valeur probable de négociation

**Source :** a dévase. M parruite .A. sadou, « manuel de comptabilité » édition Foucher vans 2008, Berti édition page 157

<sup>10</sup> H, davasse, m parruite, A, sadou, « manuel de comptabilité »édition Foucher Vanves 2008, Berti édition, page 157

- **Stock et production en-cours :**

**Valeur d'entrée :** coût d'acquisition pour les biens achetés : matières premières, autre approvisionnements, marchandises

Coût de production pour les biens produits : produits finis, produits intermédiaires, en-cours,

**Valeur à l'inventaire :** les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation (prix de vente estimé après déduction des coûts d'achèvement et de commercialisation)

**Perte de valeur :** les pertes de valeurs sur stocks sont déterminées article par article, ou catégorie par catégorie pour les biens fongibles. Elles sont comptabilisées en charge dans le compte de résultat lorsque le coût d'un stock est supérieur à la valeur nette de réalisation de ce stock.

- **Créances sur les clients :** à l'inventaire, les valeurs portées en compte doivent correspondre aux valeurs actuelles de ces créances, ce qui conduit à distinguer trois catégories de clients :
  - Les clients dont la situation n'exige aucun enregistrement comptable particulier : ce sont les clients solvables
  - Les clients dont la situation exige une régularisation comptable : les clients douteux ou litigieux pour lesquels l'entreprise doit prévoir une perte probable d'une partie de la créance ce qui entraîne la création d'une provision
  - Les clients insolvable pour lesquels l'entreprise doit considérer que le montant de la créance est définitivement irrécouvrable

**Compte financiers compte50**<sup>11</sup> : valeur mobilière de placement, titre acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance

Actions, obligations, bon du trésor et titres acquis en vue d'une rentabilité à court terme

- Evaluation des valeurs mobilières de placement : la valeur d'actif d'un titre acheté est son prix d'achat (ce dernier ne comprend pas les frais accessoire d'achat qui constituent une charge 6271 frais sur titres)

---

<sup>11</sup> « Introduction à la comptabilité » charlotte Disle, Anne marie bouvier, 2<sup>ème</sup> édition Dunod, paris 2011, ISBN978, 10-055820-9page 137

**Banque :** le montant inscrit en compte doit correspondre aux fonds réellement disponibles à la date d'inventaire, d'où la nécessité d'établir un état de rapprochement et d'enregistrer les écritures qui en découlent

**Caisse :** le montant inscrit en compte doit correspondre au montant des espèces en caisse

**3-5/ inventaire comptable :**<sup>12</sup> consiste à contrôler l'exactitude des enregistrements comptables effectués sur la base de la balance avant inventaire et des renseignements fournis par l'inventaire, extra comptable. Il consiste à une régularisation de différentes situations anormales à fin d'avoir des comptes patrimoniaux sincères avant de dresser la balance définitive, il est nécessaire d'effectuer un certain nombre de travaux qui consistent à la régularisation de tous les comptes du bilan et de gestion

## **Section 04 : Les états financiers**

Les états financiers sont présentés selon une logique de continuité d'exploitation de l'entreprise concernée.

### **4-1 Présentation des documents de synthèse :**<sup>13</sup>

La comptabilité est le principal moyen des entreprises pour communiquer des informations aux tiers, l'objectif de la comptabilité est de produire des états financiers réguliers, présentant les informations sous une forme codifiées.

La présentation et l'analyse de ces états financiers occupent plusieurs centaines de pages dans les ouvrages de comptabilité

Les principaux états financiers sont ensuite décrits l'un après l'autre : bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie, tableaux des capitaux propres et l'annexe.

### **4-1-1/Le bilan :**<sup>14</sup>

Le bilan est un document toujours daté puis qu'il traduit la situation de l'entreprise à un moment donné. Le bilan doit présenter les cinq catégories suivantes :

---

<sup>12</sup> H, Davasse, M, Parruite, A Sadou, « manuel de comptabilité » édition Foucher, Vanves, 2008, Berti édition Alger 2011 page 155

<sup>13</sup> Finance d'entreprise page 35

<sup>14</sup> Manuel de comptabilité 16

- Les actifs non courants
- Les actifs courants
- Les capitaux propres
- Les dettes non courantes
- Les dettes courantes

**Les actifs non courants (actifs immobilisés) :**

Ce sont des biens destinés à être utilisés d'une manière continue pour les besoins des activités de l'entreprise exemple : immobilisation corporelles ou incorporelles, immobilisations financières .....etc.

**Les actifs courants (actifs circulants) :**

Ce sont les actifs destinées à être vendues ou consommés durant le cycle d'exploitation de l'entreprise, ceux détenus à des fins de transaction, ceux destinés à être réalisés dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice, et ceux qui font partie de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie.

**Capitaux propres :** Sont apportés dans l'entreprise individuelle par l'exploitant (dans le cas d'une entreprise sociétaire, les apports sont effectués par plusieurs personnes : les associés)

**Dettes non courantes :** Ce sont les passifs non liés au cycle normal d'exploitation ou dont l'échéance excède 12 mois exemple : dettes financières > à 12 mois ; l'emprunt et certains provision à long terme

**Dettes courants :** Ce sont les dettes que l'entreprise s'attend à éteindre dans le cadre de son cycle d'exploitation normal ou dont le règlement doit intervenir dans les 12 mois suivant la date de clôture de son exercice exemple : fournisseurs, personnel, rémunérations dues, organismes sociaux.....etc.

Tableau N°5 : Présentation du bilan actif

N°	ACTIF	N Brut	Amorti- Prov	N Net	N-1 Net
	<b>ACTIFS NON COURANTS :</b> -Immobilisations incorporelles -Immobilisations corporelles -Immobilisation en concession -immobilisation en cours -Immobilisation financières -Autres immobilisations financières.				
	<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>				
	<b>ACTIF COURANT</b> -Stocks et encours -Créances et emplois assimilés -Disponibilités et assimilés				
	<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>				
	<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>				

➤ Source : A. Tazdait, *maitrise du système comptable et financier*, édition ACG 2009

Tableau N°6 : Présentation générale du bilan passif

N°	PASSIF	N NET	N-1 NET
	<b>CAPITAUX PROPRES</b> -Capital, réserves et assimilés. -Report à nouveau -Résultat de l'exercice		
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		
	<b>PASSIFS NON COURANTS</b> -Produits et charges différés -Provisions pour charges -Emprunts et dettes assimilés -Dettes rattachées à des participations		
	<b>TOTAL PASSIF NON COURANTS</b>		
	<b>PASSIF COURANTS</b> -Fournisseurs et comptes rattachés. -Impôt -Autres dettes -Trésorerie passif		
	<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		
	<b>TOTAL PASSIF GENERAL</b>		

➤ Source : <http://www.fichier-pdf.fr/2012/03/16/plan-comptable-normalise-scf-ccir/preview/page/47/>

#### 4-1-2 Le compte de résultat : <sup>15</sup>

Le compte de résultat récapitule les flux qui font varier le patrimoine de l'entreprise sur la période. On distingue les produits qui augmentent la richesse de l'entreprise, et les charges qui la réduisent. Le résultat net traduit la variation de richesse de l'entreprise au cours d'un exercice. Le bénéfice constitue une ressource et la perte un emploi pour l'entreprise.

<sup>15</sup> Jonathan berk, p demarzo, « finance d'entreprise » éditions françaises page 48 et 49

**Tableau07** : présentation générale du compte de résultat par nature

Numéro	Compte	N	N-1
70	Chiffre d'affaire		
72	Variation de stock (produit fini et en cours)		
73	Production immobilisée		
74	Subvention d'exploitation		
	I-production de l'exercice		
60	Achat consommés		
61-62	Service extérieur et autre consommation		
	II-consommation de l'exercice		
	III-valeur ajoutée d'exploitation (I-II)		
63	Charge de personnel		
64	Impôt et taxe et versement assimilé		
	I-v-excédent brute d'exploitation		
75	Autres produits opérationnels		
65	Autres charges opérationnelles		
68	Dotation aux amortissements et provision		
78	Reprise sur perte de valeur et provision		
	v-résultat opérationnelle		
76	Produits financiers		
66	Charge financiers		
	v-I-résultat financier		
	v-II-résultat ordinaire avant impôt (v+vi)		
69	Impôt exigible sur résultat ordinaire		
69	Impôt différés sur résultat ordinaire		
	v-III-résultat net des activités ordinaires		
77	Élément extra ordinaire (produit)		
67	Éléments extra ordinaire (charge)		
	Ix-résultat extra ordinaire		
	x-résultat net de l'exercice		

**Source** : A.TAZDAITH, MAITRISE DU SYSTEME COMPTABLE ET FINANCIER, EDITION ACG 2009

**4-1-3/Le tableau de flux de trésorerie :<sup>16</sup>**

Le tableau des flux de trésorerie, répertorié les flux de trésoreries ayant affecté l'entreprise entre l'ouverture et la clôture de l'exercice il propose une approche fonctionnelle de la variation de trésorerie et met en évidence successivement, la trésorerie dégagée par le processus d'exploitation, d'investissement et de financement.

Il présente les entrées et les sorties de disponibilités intervenues pendant l'exercice il est essentiel pour les dirigeants, les analystes financiers et les actionnaires.

Le tableau de flux de trésorerie a pour but d'apporter aux utilisateurs des états financiers une base d'évaluation de la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des informations sur l'utilisation de ces flux de trésorerie.

Les flux de trésorerie figurant dans le tableau sont de trois natures : <sup>17</sup>

- Flux générés par les activités opérationnelles
- Flux générés par les activités d'investissement
- Flux générés par les activités de financements

---

<sup>16</sup> « Finance d'entreprise » édition française page 57

<sup>17</sup> « Manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves 2008 page 263

Tableau N°08 : Présentation du tableau de flux de trésorerie

	Note	Exercice	Exercice N-1
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Encaissement reçues des clients			
Intérêts et autres frais financiers payés			
Impôt sur les résultats payés			
Flux de trésorerie avant éléments extra ordinaires			
Flux de trésorerie lié à des éléments extra ordinaires (à préciser)			
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles(A)</b>			
<b>Flux de trésoreries provenant des activités d'investissement</b>			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières			
Encaissement sur cession d'immobilisations financières			
Intérêts encaissés sur placement financiers			
Dividendes et quote- part de résultats reçus			
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements(B)</b>			
<b>Flux de trésoreries provenant des activités de financement</b>			
Encaissement suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions effectués			
Encaissement provenant d'emprunts			
Remboursement d'emprunts ou d'autres dettes assimilées			
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement(C)</b>			
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi-liquidités			
<b>Variation de trésorerie de la période (A+B+C) Trésorerie et équivalents de trésoreries à l'ouverture de l'exercice</b>			
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>			
<b>Variation de trésorerie de la période</b>			
<b>Rapprochement avec le résultat comptable</b>			

Source : manuel de comptabilité, H .davasse, m .parruite, A .sadou Edition Foucher, Vanves, 2008, page264

**4-1-4 l'état des variations des capitaux propres :<sup>18</sup>**

L'état de variation des capitaux propres constitue une analyse des mouvements ayant affecté chacune des rubriques constituant les capitaux propres de l'entité au cours de l'exercice

Les informations minimales à présenter dans cet état concernent les mouvements liés :

- Aux résultats nets de l'exercice.
- Aux changements de méthode comptables et aux corrections d'erreurs dont l'impact est directement enregistré en capitaux propres.
- Aux autres produits et charges enregistrés directement dans les capitaux propres dans le cadre de correction d'erreurs significative.
- Aux opérations en capital (augmentation, diminution, remboursement...)
- aux distributions de résultat et affectations décidées au cours de l'exercice.

---

<sup>18</sup> « Manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves 2008 pages269

Tableau N°09 : présentation de tableau des variations des capitaux propre

	note	Capital social	Capital d'émission	Ecart d'évaluation	Ecart réévaluation	Réserve et résultat
Solde au 31 décembre n-2						
-Chargement de méthode comptable -Correction d'erreurs significatives -Réévaluation des immobilisations -Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat -Dividendes payés -Augmentation de capital -Résultat net de l'exercice						
Solde au 31 décembre n-1						
-Changement de méthode comptable -Correction d'erreurs significations -Réévaluation des immobilisations -Profit ou pertes non - comptabilisés dans le - compte de résultat -Dividendes payés -Augmentation de capital -Résultat net de l'exercice.						
Solde au 31 décembre n						

Source : manuel de comptabilité édition Foucher, Vanves ,2008 page269.

#### 4.1.5/ l'annexe des états financiers :<sup>19</sup>

L'annexe complète et précise les informations renseignées dans les états financiers pour établir les notes annexes, il est laissé une grande latitude aux entreprises quand à la quantité ; le contenu et la précision des notes annexes, le principe d'image fidèle devant servir de guide à leur établissement

<sup>19</sup> Jonathan berk, p, demarzo « finance d'entreprise » édition française page61

- Les notes annexes doivent détailler les informations contenues dans les états financiers ; en les précisant et en soulignant, le cas échéant, les hypothèses qui ont été nécessaires à la valorisation de certains éléments elles doivent indiquer les méthodes comptables utilisées. Ces informations sont souvent essentielles pour interpréter correctement les états financiers de l'entreprise
- En particulier elles fournissent des informations quand aux filiales de l'entreprise, aux stock- options accordées, aux dirigeants, aux opérations de fusion-acquisitions.... etc.

Elles doivent par ailleurs révéler tous les engagements hors- bilan de l'entreprise par exemple les opérations de crédit bail, les opérations de couverture des risques financiers et les garanties reçue ou accordées par l'entreprise.

**Tableau N°10:** tableau des immobilisations

Rubrique	Valeur brute de l'ouverture de l'exercice	Augmentation	diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
<b>Immobilisation incorporelles</b> <b>Immobilisation corporelle</b> <b>Immobilisation financiers</b> <b>Total</b>				

**Tableau N°11:** tableau des amortissements

Rubrique	Amortissement cumules ou début de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution d'amortissement de l'exercice	Amortissement cumulés à la fin de l'exercice
<b>Immobilisation incorporelle</b> <b>Immobilisation corporelle</b> <b>immobilisation financiers</b> <b>Total</b>				

**Tableau N°12** : Présentation du tableau des provisions

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentation dotations de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
-Provisions réglementés				
-Provisions pour risques				
-Provisions pour charge				
-Provisions pour dépréciations				
Total				

➤ **Source** : élaboré par mes propres soins

**Tableau N°13** : Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	liquidités de l'actif	
		échéance à moins d'un an	échéance à plus d'un an
<b>-Créances de l'actif immobilisé :</b> - créances rattachées à des participations prêtes <b>-Autres créances de l'actif circulant</b> - créance clients et comptes rattachés -Autres capital souscrit <b>Appelé non versé</b> - Charges constatées d'avance totale			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilités du passif		
		échéances à moins d'un an	échéance à plus d'un an	échéance à plus de cinq ans
<b>-Emprunt obligation convertibles</b> <b>- autre emprunts obligataires</b> <b>-Emprunt et dette auprès des établissements de crédit dont :</b> <b>à 2ans un maximum à l'origine</b> <b>à plus de deux ans à l'origine</b> <b>-emprunt et dette financier divers</b> <b>-dette fournisseur et comptes rattachés</b> <b>-dette fécale et sociales</b> <b>-dette sur immobilisation et comptes rattachés</b> <b>-autre dette</b> <b>-produit constaté d'avance</b> <b>total</b>				

➤ Source : élaboré par mes propres soins

## Chapitre I : Généralités sur la comptabilité financière

---

La réalisation de cette étude ma permis de bien comprendre les principes de la comptabilité et les rôles tenus par les entreprises qui s'expliquent par les effets suivants :

- 1- la comptabilité est un outil d'enregistrement des opérations effectuée par l'entreprise
- 2- la comptabilité est une méthode de valorisation des biens possédés par l'entreprise
- 3- la comptabilité joue le rôle de l'intermédiaire dans l'entreprise pour l'élaboration des documents de synthèse en fin d'exercice.

# Chapitre II

Pour établir des états financiers fiables l'entreprise passe un certain nombre d'opérations dans le but de corriger et de respecter des principes comptables techniques, prudence et autonomie des exercices.....etc.

Les écritures de fin d'exercice concernant :

- Les immobilisations «amortissement et perte de valeur au réévaluation »
- Les stocks « écarts ou provisions »
- Les créances « perte de valeur/ provisions »
- Le passif « provision »

### **Section 1 : notion d'amortissement et perte de valeur**

#### **1-1-généralité sur l'amortissement :<sup>1</sup>**

A l'occasion de l'acquisition de d'immobilisation les comptes de la classe 2 correspondant à des immobilisations ont été débités du montant de l'acquisition cela exclut toute imputation de charge et toute incidence sur le résultat de l'exercice.

Toute l'acquisition et l'utilisation de ces immobilisations représentent au sens économique du terme, une technique comptable permettant de tenir compte de ces constatations : c'est l'amortissement des immobilisations

**1-1-1définition de l'amortissement :** L'amortissement est défini comme la répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité (durée de vie)

L'amortissement est un élément des travaux de fin d'exercice consistant à constater la consommation d'avantages économiques futurs générés par les immobilisations dont la durée d'utilisation est limitée .la constatation des amortissements permet de faire apparaître les actifs dans le patrimoine de l'entreprise pour leur valeur nette.<sup>2</sup>

- **les éléments amortissables :**

Les biens amortissables : sont considérés les immobilisations corporelles et incorporelles correspondant à un élément :

-du patrimoine de l'entreprise

-générant des avantages économiques futurs ayant une durée d'utilité déterminée

---

<sup>1</sup> Manuel de comptabilité édition Foucher Vanves, 2008 pages 163

<sup>2</sup> Introduction de la comptabilité page169

**1-1-2 rôle de l'amortissement :<sup>3</sup>**

**La recherche de l'image fidele :** la comptabilisation des amortissements à un double impact sur les états financiers dans le respect du principe de prudence :

- Les comptes d'actif sont corrigés de la dépréciation qu'ils subissent
- Le résultat est diminué du même montant

**1-1-3 objectif de l'amortissement :<sup>4</sup>**

Ces fonds permettent le renouvellement de l'immobilisation amortie en fin de la durée d'utilisation de cette immobilisation sans avoir recours aux capitaux propres ou à l'endettement l'amortissement est donc une source d'autofinancement.

**Schéma N°01 : objectif de l'amortissement**

- **Source :** manuel de comptabilité édition Berti p 164

**1-1-4 les modes d'amortissement :**

Le mode d'amortissement d'un actif est le reflet de l'évolution de la consommation par l'entreprise des avantages économiques de cet actif les méthodes d'amortissement utilisées sont :

- A. **L'amortissement linéaire :** l'amortissement effectué est également réparti sur la durée d'utilité de l'actif :

Elle est estimée par l'entreprise en fonction de l'utilisation prévue de l'actif (usage ; usure physique ; l'obsolescence technique .....)

Annuité d'amortissement constante = base amortissable \* taux constant

Base amortissable = la valeur d'origine - la valeur résiduelle

Valeur résiduelle = prix de vente probable (à estimé à la fin de la durée d'utilisation) - frais de vente de cette immobilisation

<sup>3</sup> Comptabilité financier 9 édition dunoud paris 2003 page 204

<sup>4</sup> Idem page 164 et 165

**B. l'amortissement dégressif :** le mode dégressif conduit à une charge décroissante sur la durée d'utilité de l'actif ce procédé permet de dégager des annuités plus élevées donc une économie d'impôt au début de la période d'utilisation.

Taux à appliquer en amortissement dégressif = taux à appliquer en amortissement

Constant \* coefficient fiscale

Durée d'utilisation	Coefficients
3 et 4 ans	1.5
5 et 6 ans	2
->6 ans	2.5

**C- l'amortissement par unité de production :**

La valeur du bien est répartie proportionnellement au nombre d'utilité d'œuvre (estimé) durant toute la durée d'utilisation

x, y, z, t nombre d'unité de production prévu

M : montant de l'immobilisation

Amortissement de la 1ère Année  $M * X / x+y+z+t$

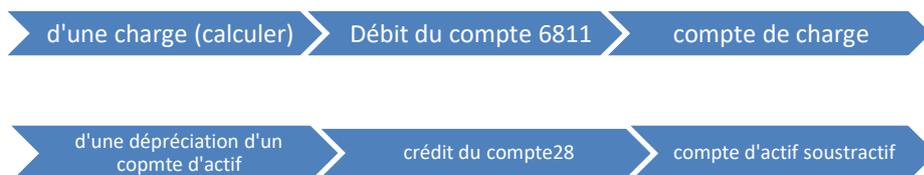
Amortissement de la 2ème Année  $M * y / x+y+z+t$  .....Etc.

**1- 2 Enregistrements comptables des amortissements des immobilisations :<sup>5</sup>**

L'amortissement est la constatation :

- 681 « dotation aux amortissements provisions et perte de valeur sur actif
- 28 « amortissements des immobilisation »

**Schéma N°02 : enregistrement comptables des amortissements des immobilisations**



source : manuel de comptabilité édition Berti p169

« 31/12/N »				
6811		Dotation aux amortissements Pr et perte de valeur sur immobilisations incorporelles	X	
6812		Dotation aux amortissements Pr et Perte de valeur sur immobilisations corporelles	X	
	28	Amortissement des immobilisations « constatation de l'amortissement »		X

**1-3 amortissement par composant :** <sup>6</sup>Parmi les nouveautés apportées par les normes en matière d'amortissement celle de l'approche par composant, selon l'IAS16 lors qu'une immobilisation corporelle est composée des parties ayant des durées d'utilité différentes, les différents composants des immobilisations doivent être inscrits séparément à l'actif ils sont ensuite amortis selon leur propre durée d'utilité. Donc l'approche par composant consiste à décomposer un actif en un nombre non restreint d'éléments mobilisables individuellement, dès lors que leur valeur est significative, leur durée de vie ou rythme d'amortissement sont distinct la méthode doit être appliquée dans les cas suivantes :

➤ **Acquisition de tout ou partie d'un actif immobilisé :**

Les éléments dont la durée de vie et le plan d'amortissement sont différents doivent être inscrits séparément à l'actif, si leur valeur unitaire est significative et peut être estimée de manière fiable Ex : des immeubles et leurs terrains

➤ **Renouvellement d'une partie d'un actif :**

Lors du remplacement d'un élément d'un ensemble, l'élément remplacé est sorti par l'entrée du nouvel élément.

➤ **Contrat de révision d'un actif :**

S'il existe au moment de l'acquisition d'un bien un programme échelonné d'entretien et de révision du bien, une immobilisation (coût d'entretien) doit être créée et amortie sur la période entre deux entretiens ou révisions.

<sup>6</sup> Bernard RAF fournier « les normes comptables internationales IFRS/IAS édition économique 2005page 390

**1.4 Les biens subventionnés :<sup>7</sup>**

Les entreprises peuvent bénéficier des subventions d'équipement de la part de l'état (collectivités locales) dans le but d'encourager un secteur d'activité ou de protéger l'environnement (diminue la pollution)

**A. Notification de la subvention :**

441	131	« la date de la subvention » Etat et autre collectivité publique subvention à recevoir Subvention d'équipement « notification de la subvention »	X	X
-----	-----	---	---	---

**B. réalisation de la subvention (libération) :**

**Premier cas :** si le bien acquis est subventionnée à 100% et que l'état règle directement le fournisseur d'immobilisation

2	441	« date d'acquisition » Immobilisation l'état et autre collectivité publique « réalisation de la subvention »	X	X
---	-----	---	---	---

- l'état remis un chèque à l'entreprise

512	441	« la date de paiement » Banque L'état et autre collectivité publique « chèque n° »	X	X
-----	-----	---	---	---

- acquisition des biens

2	404	« date d'acquisition » Immobilisation Fournisseur d'immobilisation « facture n° »	X	X
---	-----	--	---	---

<sup>7</sup> Elabore par mes propres soins

404	512	« // » Fournisseur d'immobilisation Banque « chèque n° »	X	X
-----	-----	---	---	---

**Deuxième cas :** l'équipement n'est pas subventionné à 100% à la réalisation de la subvention  
(sans passer par le compte bancaire)

2	441	« date d'acquisition » Immobilisation L'état et autre collectivité publique subvention à recevoir	100%	60%
	404	Fournisseur d'immobilisation « facture n° »		40%

404	512	« // » Fournisseur Immobilisation banque « chèque n°122 »	40%	40%
-----	-----	--	-----	-----

512	441	« // » banque l'état et autre collectivité publique subvention à recevoir « réalisation de la subvention chèque n°121 »	60%	60%
-----	-----	--	-----	-----

**a. Bien amortissable avec clause d'inaliénabilité :**

- Au 31/12/N on passe les dotations aux amortissements en suivant la durée d'utilité
- Au 31/12/N on vire une quote-part de la subvention des résultats en suivant la durée d'inaliénabilité

X=montant de l'amortissement

68	28	« 31/12/de chaque année »	X	X
		Dotation aux amortissements provision et perte de valeur sur actif financier		
		Amortissement d'immobilisation		
		« constatation de l'amortissement »		

131	754	« // »	Y	Y
		Subvention d'immobilisation		
		Quote-part de subvention virée au résultat		
		« suivants notification de la subvention »		

Y=montant de la subvention

**b. Bien amortissable sans clause d'inaliénabilité :**

- Au 31/12/N on passe les dotations aux amortissements en suivant la durée d'utilité
- Au 31/12 on vire une quote-part de la subvention des résultats en suivant la durée d'utilité

68	28	« 31/12/de chaque année »	X	X
		Dotation aux amortissements provision et perte de valeur sur actif immobilisé		
		Amortissement d'immobilisation		
		« constatation de l'amortissement »		

- X=montant de l'amortissement

131	754	« // »	X	X
		Subvention d'équipement		
		Quote-part subvention virée au résultat		
		« suivent la notification de résultat »		

- X=montant de la fraction de la subvention

**c. Les biens non amortissables avec clause d'inaliénabilité :**

Au 31/12 on vire une quote-part de la subvention des résultats en suivant la durée d'inaliénabilité

131	754	« 31/12/de chaque année »	X	X
		Subvention d'équipement		
		Quote-part subvention virée au résultat		
		« suivant la notification de subvention »		

- d. Les biens non amortissables sans clause d'inaliénabilité :** Le virement au résultat est à fraction égale pendant 10 ans

131	754	« 31/12/de chaque année » Subvention d'équipement Quote-part de subvention virée au Résultat « suivant l'amortissement de la subvention »	X	X
-----	-----	--	---	---

**Remarque :**

- a) **le principe :** contrairement aux pratiques antérieures, le plan d'amortissement prévu à l'origine peut être remis en question et modifié à tout moment au cours de l'utilisation du bien amortie.
- b) **Les cause :** elles doivent être significatives et justifiées ; modification de la durée d'utilisation prévue provenant d'un changement de rythme dans la consommation des avantages économique attendus, modification de la base amortissable

Augmentation de la base ; dépenses effectuées pour améliorer l'utilisation et le rendement d'une machine ; augmentation de la valeur d'usage d'un véhicule

**1-5 perte de valeur des immobilisations :<sup>8</sup>**

**1-5-1 définition de perte de valeur :**

La perte de valeur est une dépréciation qui est constatée sur toutes les immobilisations en cas de présence d'indice de perte de valeur il existe deux type d'indices de perte de valeurs :

- **Indices externes :**  
Changement importants dans l'environnement technique économique ayant un effet négatif sur l'utilisation de l'actif
- **Indices internes :**  
Obsolescence : nouvelle règle de fabrication, nouveaux équipements sur le marché  
changements dans le mode d'utilisation du bien (restructuration, abandon d'activité)  
Performance réelle inférieure à la performance normale

<sup>8</sup> Le système comptable financier règle d'évaluation et de comptabilisation ENAG édition Alger 2012

**1-5-2 comptabilisation de la perte de valeur des immobilisations :**

La perte de valeur concerne toutes les immobilisations même celle en cours qui ne sont pas mis en service.

- Cas d'augmentation ou constatation :

68		« 31/12/N »		
	29	Dotation aux amortissements provision et perte de valeur sur actif incorporée	X	
		Perte de valeur sur immobilisation		X
		« augmentation ou constatation »		

- Cas de diminution ou annulation :

29		« 31/12/N »		
	78	Perte de valeur sur actif immobilisée	X	
		Reprise sur perte de valeur		X
		« diminution ou annulation »		

**1.6 La réévaluation des immobilisations:**

Après l'évaluation initiale, le SCF permet d'autres réévaluations aux cours de la vie des immobilisations, l'objectif c'est de respecter le principe de fiabilité les valeurs de ses immobilisations est inférieur à la valeur du marché elle effectue une réévaluation

L'écart positif dégagé est inscrit en écart de réévaluation compte 105

2x		« 31/12/N »		
	105	Immobilisation	X	
		Ecart de réévaluation		X
		« écart positif »		

En cas de constatation d'une perte de valeur en N+1 on doit solder le compte 105

105		« 31/12/N+1 »		
	2x	Ecart de réévaluation	X	
		Immobilisation		X
		« pour solde le compte 105 »		

Si le montant de la perte de valeur est supérieur au montant inscrit dans le 105 on passe :

68	29	« 31/12/N » Dotation aux amortissements provision et perte de valeur sur immobilisation incorporé Perte de valeur sur immobilisation « constatation de perte de valeur sur immobilisation »	X	X
----	----	--	---	---

Si en N+2 la valeur de l'immobilisation est inférieure à celle du marché on passe :

29	78	« 31/12/N » Perte de valeur sur immobilisation Reprise sur perte de valeur d'immobilisation « pour solde le compte 29 »	X	X
----	----	--	---	---

Si l'écart est plus grand que la perte de valeur déjà constaté on passe

2X	105	« 31/12/année » Immobilisation Ecart de réévaluation « écart positif »	X	X
----	-----	---	---	---

#### A. dépréciation d'une immobilisation non réévaluée :<sup>9</sup>

La dépréciation d'une immobilisation représente à la fois :

- Une charge d'exploitation calculée (non décaissable, c'est-à-dire qui ne vient pas amoindrir la trésorerie) enregistrée au débit du compte 68 « dotations aux amortissements provisions et perte de valeurs »
- Une diminution de la valeur du bien concerné enregistrée au crédit d'une subdivision du compte 29 « perte de valeur sur immobilisations »

La dépréciation des immobilisations est enregistrée comme suit :

<sup>9</sup>« Manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves 2008, page 174

## Chapitre II : les opérations de clôture de l'exercice

- Cas d'augmentation ou constatation :

68	29	« 31/12/N » Dotation aux amortissements provision et perte de valeur sur immobilisation incorporée Perte de valeur sur immobilisation « augmentation ou constatation »	X	X
----	----	---	---	---

- Cas de diminution ou annulation :

29	78	« 31/12/N » Perte de valeur sur immobilisation Reprise sur perte de valeur sur immobilisation « diminution ou annulation »	X	X
----	----	---	---	---

### 1-7 réinvestissement :<sup>10</sup>

Les cessions d'éléments d'actif échappant au cycle normale d'exploitation il s'agit de :

- cession d'immobilisations
- cession de titre qui se rattache aux opérations financières de l'entreprise dans ce cas elle doit :
- éliminer l'immobilisation du bilan (soldier le compte immobilisation et son amortissement)
- enregistrer la créance sur cession d'immobilisation
- enregistrer la plus values ou la moins values sur cession d'immobilisation

#### 1-7-1 cas de cession d'immobilisation :

6811	28	«date de la cession » Dotation aux amortissements provision et perte de valeur sur immobilisation incorporelles ou corporelles Amortissement de l'immobilisation « la dotation complémentaire le cas échéance»	X	X
------	----	---	---	---

<sup>10</sup> L- expert -comptable .com

		« 31/12/N »		
105		Ecart de réévaluation	Ecart	
28		Amortissement de l'immobilisation	ΣA	
29		Perte de valeur sur immobilisation	MT Pert	
652		Moins value de cession d'immobilisation	X	
464		Créance sur cession d'immobilisation	PV	
	2	Immobilisation		VO
	752	Plus value de cession		X
		« pour solde des compte »		

### 1.7.2 plus value de cession à réinvestir compte 10621 :<sup>11</sup>

#### A. Définition :

Pour pouvoir réinvestir dans une société. Il faut respecter une méthodologie de gestion comptable bien déterminé pour pouvoir suivre cette démarche de réinvestissement

Cette plus value peut être déduite du compte résultat donc exonérée d'impôt si l'entreprise s'engage à la réinvestir dans un délai ne dépassant pas 3ans

#### B. la comptabilisation plus value à réinvestir :

- Engagement de réinvestir : la plus value de cession dans un délai qui ne dépasse pas 3 ans

		« 31/12/.. »		
6860		Dotation plus value à réinvestir	PVC	
	10621	Plus value de cession à réinvestir		PVC
		« constatation plus value à réinvestir »		

- montant minimum à réinvestir pour respecter totalement l'engagement = valeur de l'immobilisation cédé + plus value de cession

#### Premier cas : respect total de l'engagement

		« date d'acquisition »		
2X		Immobilisation	<b>V0</b>	
44562		TVA déductible sur immobilisation	<b>TVA</b>	
	404	Fournisseur d'immobilisation		<b>TTC</b>
		« Facture N°01 »		

<sup>11</sup> « Maitrise du système comptable financier » première édition 2009 par tardait Ali expert comptable, commissaire aux comptes. Page 149

- Au 31/12 on passe deux écritures :

10621	28	« 31/12/N »	PVC	PVC
		Plus values de cession à réinvestir Amortissement de l'immobilisation « solde le compte 10621 »		

68	28	« 31 /12/N »	X	X
		Dotations plus value à réinvestir Amortissement d'immobilisation « constatation de l'amortissement »		

X= valeur de l'immobilisation acquise – plus values de cession \* taux d'amortissement

**Deuxième cas :** respect partiel de l'engagement :

Montant minimum à réinvestir < montant à réinvestir(z) < valeur de l'élément cédé

2X 44562	404	« 31/12/N »	Z	Z
		Immobilisation TVA déductible sur immobilisation Fournisseur d'immobilisation « FN°... »		

10621	28	« 31/12/N »	X	X
		Plus value de cession à réinvestir Amortissement d'immobilisation « constatation de l'amortissement »		

X= est le montant réinvesti

- Si au bout de 3 ans aucune autre immobilisation n'est acquise on doit solder le reliquat de la plus value de cession

10621	7860	« 31/12/N » Plus value de cession à réinvestir Reprise provision plus value à réinvestir « reprise plus value non utiliser »	y	y
-------	------	---	---	---

y= reliquat plus value de cession

- **troisième cas** : si au bout de 3 ans aucune immobilisation n'est acquise on doit virer au résultat la totalité de la plus value de cession

10621	7860	« 31/12/N » Plus value de cession à réinvestir Reprise provision plus value à réinvestir « reprise plus value non utilisée»	PVC	PVC
-------	------	--	-----	-----

## Section 02 : les provisions

L'inventaire du 31/12 de chaque année consacre une bonne partie de son temps aux provisions. Les provisions sont des charges probables constituées à la fin de l'année N pour faire face aux éventuelles pertes de valeur de l'année N+1

Les provisions sont basées sur des estimations, elles sont constituées en respectant le principe de prudence

### 2-1 provisions pour dépréciation d'actif :<sup>12</sup>

Les principaux éléments d'actif concernés sont les suivants :

- les immobilisations financières elles ont déjà été traitées dans le chapitre I
- les stocks et en cours inscrits au: compte 29
- les créances inscrites au : compte 49
- les valeurs mobilières de placement inscrites au : compte 59
  - les dépréciations correspondantes s'enregistrent au crédit des comptes :

Compte391 à compte397

<sup>12</sup> « Manuel de la comptabilité »édition Foucher Vanves, 2008 page 181

Compte491, compte495, compte496 et compte498

Compte591 et compte594

-et par le débit de compte 685

### 2.1.1 Provision pour dépréciation de stock :<sup>13</sup>

#### A. dépréciation de stock :

Les stocks sont évalués au plus faible cout de leur valeur nette de réalisation

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé après déduction des couts d'achèvements et de commercialisation

#### B. comptabilisation de la dépréciation de stock :

Lorsque l'on constate à la clôture de l'exercice une perte de valeur sur stocks celle-ci est comptabilisée au crédit de compte 39 »perte de valeur sur stocks et en cours » en contre partie les comptes de dotations sont débités

#### Constatation et augmentation de la provision :

Le compte pertes de valeur relatif à chaque nature de stock est réajusté à la fin de chaque exercice par le débit des comptes de dotation correspondant lorsque le montant de la provision a augmenté

		« date »		
685		Dotation aux provisions et perte de valeur sur actif courants	X	
	39	Pertes de valeur sur stocks et en cours « constatation de la provision »		X

#### Diminution ou annulation de la provision :

Lorsque le montant de la provision est diminué ou annulé ou la perte de valeur est devenue en partie ou totalement sans objet.

<sup>13</sup> « Manuel de la comptabilité »édition Foucher Vanves, 2008 page 181

		« 31/12/N »		
39		Perte de valeur sur stock et en cours	X	
	785	Reprise d'exploitation sur pertes de valeur et provisions actifs courants		X
		« diminution ou annulation »		

## 2 1-2 provisions pour créances douteuses :<sup>14</sup>

### A. Principe d'inventaire :

Il permet à l'entreprise de vérifier les soldes des comptes de créances et d'établir les états suivant :

- L'état des créances totalement irrécouvrables
- L'état des créances partiellement irrécouvrables ou créances douteuses dans ce cas l'entreprise doit estimer la perte probable et le recouvrement possible.

### B. principe de comptabilisation :<sup>15</sup>

#### 1. constatation de clients douteux :

		« 31/12/N »		
416		Clients douteux	X	
	411	Clients		X
		« Constatation de clients douteux »		

#### 2. Enregistrements d'une dotation aux provisions (augmentation de la provision) :

		« 31/12/N »		
685		Dotation aux amortissements provision et perte de valeur sur actif courants	X	
	4916	Perte de valeur compte clients douteux		X
		« augmentation de la provision »		

<sup>14</sup> « Manuel de comptabilité » édition Foucher, Vanves, 2008page182

<sup>15</sup> Elaborer par mes propres soins

**3. enregistrement d'une reprise sur provision (annulation ou diminution) :**

4916		« 31/12/N »		
	785	Perte de valeur compte clients douteux	X	
		Reprise d'exploitation sur perte de valeur et provision actifs courants		X
		« diminution de la provision »		

**4. enregistrement d'une perte sur créance irrécouvrables :**

654		« 31/12N »		
	416	Perte sur créance irrécouvrable	X	
		Client douteux		X
		« enregistrement sur perte sur créance irrécouvrable »		

**2-1-3 pertes de valeurs sur actifs financiers :<sup>16</sup>****A. dépréciation des actifs financiers :**

Valeurs liquides des avoirs en banque et autres éléments financières résultant de causes précises quant à leur nature mais dont les effets ne sont pas jugés irréversibles aussi que les reprises des charges provisionnées s'y rapportant.

Il permet de ramener la valeur comptable d'un actif à sa valeur recouvrable

En effet comme tout autre actif un actif financier non réévalué à sa juste valeur à la clôture de la période doit être déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable.

**B. Comptabilisation initial :**

Lors de leurs constatation les pertes de valeur sont enregistrées au débit du compte 6855 « dotations aux provisions, perte de valeur compte financiers » par le crédit du compte 59 « pertes de valeurs sur actifs financiers

<sup>16</sup> Tazdait Ali expert comptable commissaire aux comptes « maîtrise de système comptable financier » première édition 2009 pages 489

**a. cas d'augmentation :**

68		« 31/12/N »		
		Dotation aux amortissements provision et perte de valeur sur actif courant	X	
	59	Perte de valeurs sur actifs financiers « augmentation de la provision »		X

**b. cas de diminution :**

		« 31/12/N »		
59		Perte de valeurs sur actifs financiers	X	
	78	Reprise sur perte de valeur et provisions actifs courants « diminution ou augmentation »		X

**2-2 provisions pour passif éventuel (pertes et charges) :**

Selon le SCF une provision pour charge est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain elle est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise à une obligation actuelle résultant d'un événement passé
  - qu'une sortie probable de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation
  - une estimation fiable du montant de cette obligation peut être faite elles se divisent en plusieurs catégories :
- les provisions pour charge
  - compte 153 « les provisions pour pensions et obligations similaires (engagements de retraites) »
  - compte 155 « provisions pour impôts »
  - compte 156 « provisions pour renouvellement des immobilisations (concession) »
  - compte 158 « autres provisions pour charges passifs non courants »

**2-2-1 définitions les provisions pour charges :<sup>17</sup>**

Ce compte comprend les charges prévisibles mais non déterminées quand à leur montant ou leur existence. Il ne comprend pas les réserves dont la constitution intervient après la détermination du bénéfice net et qui représentent la fraction du bénéfice soustraite aux répartitions et distributions.

Il ne comprend pas les charges et perte constatées dont le caractère est certain non payées à la clôture de l'exercice et classées dans les comptes de la classe 4 en dettes des lors que le montant en est connu avec une précision suffisante.

**2-2-2 réajustement de la provision pour charge :<sup>18</sup>**

Le compte de provision est réajusté à la fin de chaque exercice par :

- le débit des comptes de dotations lorsque le montant de la provision est augmenté
- le crédit d'un compte 78 de reprise (produits) lorsque le montant de la provision est diminué ou annulé (provision devenue en tout ou partie, sans objet)

✓ constitution de la provision :

		« date de l'opération »		
68	15	Dotations aux amortissements provision et perte de valeur sur actifs courants	X	
		Provision pour charge passif courants		X
		« constitution de la provision »		

✓ augmentation de la provision :

		« date de l'opération »		
68	15	Dotations aux amortissements provision et perte de valeur sur actif courant	X	
		Provision pour charge passif courants		X
		« augmentation de la provision »		

<sup>17</sup> Tazdait Ali expert comptable commissaire aux comptes « maîtrise du système comptable financier » première édition 2009 page 168

<sup>18</sup> « Manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves, 2008 page 192

✓ diminution de la provision :

15		« date de l'opération »		
	78	Provision pour charge passif courants	X	
		Reprise sur perte de valeur		X
		« diminution de la provision »		

### 2- 2-3 listes des provisions :

#### A. provisions pour pensions et obligations similaires compte 153 :

##### a. définition :<sup>19</sup>

Ce compte enregistre le montant des engagements de l'entité en matière de pension, du départ à la retraite ou d'avantages similaires des membres de son personnel de ces associés et mandataires sociaux.

La comptabilisation de ces régimes de pension, retraites ou assimilés à prestations définies implique pour l'entreprise :

- d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par les membres du personnel en contrepartie des services -- rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent des estimations doivent être faites sur les variables démographiques (mortalité et rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires des coûts médicaux)
- de déterminer la valeur actualisée de ces avantages dus au personnel et assimilés cependant des estimations ou moyennes et des calculs simplifiés peuvent fournir une approximation fiable de ces engagements à faire figurer au passif

##### b. comptabilisation :<sup>20</sup>

- Le débit de compte 6863 « dotations aux provisions pour pensions et obligations de retraite » lorsque le montant de la provision est augmenté

<sup>19</sup> Tazdait Ali expert comptable commissaire aux comptes « maîtrise de système comptable financier » premier édition 2009 pages 169

<sup>20</sup> Elaboré par mes propre soins

- Le crédit du compte 7863 « reprise provisions pour pensions et obligations similaires » lorsque le montant de la provision est diminué ou annulé la provision devenue en tout ou partie sans objet

6863		« 31/12/N »		
		Dotations aux provisions pour pensions et obligations de retraite	X	
	153	Provisions pour pensions et obligations similaires « Constitution de la provision »		X

63		« date de paiement »		
		Charge de personnel	X	
	421	Personnel rémunérations due « paiement des charge »		X

153		« 31/12/N »		
		Provision pour pension et obligation similaires	X	
	7863	Reprise provisions pour pensions et obligations « annulation de la provision »		X

### B. Provisions pour impôt compte 155 :

- a. **définition :** <sup>21</sup>Ce compte enregistre les provisions pour impôts qui correspondent à la charge probable d'impôts rattachable à l'exercice mais différée dans le temps et dont la prise en compte définitive dépend des résultats futurs elle ne peut être constituée que pour des impôts déductible :

Il peut servir notamment à provisionner les pénalités inhérentes au non utilisation de plus values à réinvestir le bénéfice à taux réduit dans le cas ou l'entreprise à des doutes quant au respect de son engagement envers l'administration fiscale.

<sup>21</sup> Tazdait Ali expert comptable commissaire aux comptes « maîtrise de système comptable financier » premier édition 2009 pages 172

**b. Comptabilisation :<sup>22</sup>**

Le compte de provision est réajusté en tout état de cause à la fin de chaque exercice par :

- Le débit du compte 6865 « dotations à la provision pour impôt » lorsque le montant de la provision est augmenté
- Le crédit du compte 7865 « reprise provisions pour impôts » lorsque le montant de la provision est diminué ou annulé

		« 31/12/N »		
6865		Dotation aux provisions pour risques et charges financières	X	
	155	Provision pour impôt « constatation de la provision »		X

		« // »		
69		Impôts sur les résultats et assimilés	X	
	444	Etat impôt sur résultat « paiement de la charge »		X

		« 31/12/N »		
155		Provisions pour impôts	X	
	785	Reprise d'exploitation sur perte de valeur et provisions actifs non courants « annulation de la provision »		X

**c. Provision pour renouvellement des immobilisations compte 156 :<sup>23</sup>**

Subdivision : - compte 1560 « provisions pour renouvellement des immobilisations en concession »

<sup>22</sup> Tazdait Ali expert comptable commissaire aux comptes « maîtrise de système comptable financier » première édition 2009 pages 172

<sup>23</sup> Tazdait Ali expert comptable commissaire aux comptes « maîtrise de système comptable financier » première édition 2009 pages 173

- Compte 1562 »provisions pour reconstitution du gisement minier »

### c.1 Provisions pour renouvellement des immobilisations en concessions, compte 1560 :

#### a. définition :

Le compte 1560 « provision pour renouvellement des immobilisations en concession » enregistre les provisions pour renouvellement des immobilisations constituées par les concessionnaires de service public

#### b. comptabilisations :<sup>24</sup>

Le compte de provision est réajusté en tout état de cause à la fin de chaque exercice par :

- le débit du compte 6886 « dotations aux provisions pour renouvellement d'immobilisations en concession » lorsque le montant de la provision est augmenté
- le crédit du compte 7812 « reprise sur provision immobilisations en concession » lorsque le montant de la provision est diminué ou annulé (provision devenue en tout ou partie sans objet)
  - constatation de la provision

		« 31/12/N »		
6886		Dotation aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	X	
	1560	Provision pour renouvellement d'immobilisation en concession « constatation de la provision »		X

- annulation de la provision

		« 31/12/N »		
1560		Provision pour renouvellement d'immobilisation en concession	X	
	7812	Reprise sur provisions d'immobilisation en concession « annulation de la provision »		X

<sup>24</sup> Tazdait Ali expert comptable commissaire aux comptes « maîtrise de système comptable financier » première édition 2009 pages 173 /174

**c.2 provision pour reconstitution du gisement minier compte 1562 :****a. définition :**<sup>25</sup>

Ce compte enregistre les provisions pour reconstitution du gisement minier et de remise en l'état du terrain d'exploitation conformément aux articles 169 et 176 de la loi 01/10 du 03/07/2001 portant loi qui autorisent les entreprises activant dans le secteur à constituer des provisions au taux de 1% du chiffre d'affaires annuel pour les travaux de recherche dans un délai de 3 ans.

**b. comptabilisation :**

		« 31/12/N »		
68		Dotation aux provisions pour reconstitution de gisement minier	X	
	1562	Provision pour reconstitution du gisement minier « constatation de la provision »		X

		« 31/12/N+1 /N+2 »		
68		Dotation aux provisions pour reconstitution de gisement minier	X	
	1562	Provision pour reconstitution du gisement minier « constatation de la provision »		X

Frais de recherche engagés pour un nouveau gisement

		« 31/12/N+3 »		
61/62		Service	X	
44566		Etats, TVA déductible	X	
	401	Fournisseur de bien et service « Facture N° »		Y

<sup>25</sup> Tazdait Ali expert comptable commissaire aux comptes « maîtrise de système comptable financier » premier édition 2009 pages 174

1562		« // »		
	785	Provision pour reconstitution du gisement minier Reprise d'exploitation sur perte de valeur et provision actifs courants « annulation de la provision »	X	X

#### d. Les provisions pour charges- passifs non courants compte 158 :

Ce compte enregistre les provisions destinées à couvrir des charges prévisibles importantes, ainsi que les provisions à caractère purement fiscal dont la comptabilisation est nécessaire si l'entreprise veut bénéficier des avantages fiscaux qui y sont liés.

D'après les dispositions des normes IFRS ces provisions sont considérées comme des passifs non courants et ne constituent pas un élément des capitaux propres

Ce compte peut se décomposer en sous comptes suivants :

- 1581 : « provisions réglementées relatives aux immobilisations »
- 1583 : « provisions pour risque environnementaux »
- 1584 : « provisions pour garantie donnée aux clients »
- 1587 : « provisions pour pertes sur contrats à long terme »

#### d.1 provision réglementée relatives aux immobilisations coût de démantèlement compte 1581 :

**a. définition :**<sup>26</sup> Dans ce compte sont enregistrées les provisions règlementées pour la remise en état des sites d'exploitation des carrières, démantèlement d'une plate forme la remise en état d'un bien appartenant à autrui (cas de la location d'un terrain sur lequel l'entreprise a érigé des constructions qui doit être restitué dans l'état ou il a été loué)

Suivant les dispositions de ce système comptable financier le coût de démantèlement d'une installation à la fin de sa durée d'utilité ou le coût de rénovation d'un site est à ajuster au coût de production ou d'acquisition de l'immobilisation concernée si ce démantèlement ou cette rénovation constitue d'une obligation pour l'entité

<sup>26</sup> Tazdait Ali « maîtrise de système comptable financier » première édition 2009 pages 175

**b. comptabilisation :**

		« date d'acquisition »		
21501		Installation technique	V0	
21502		Installation technique actif de démantèlement	X	
44562		TVA déductible sur immobilisation	TVA	
	404	Fournisseur d'immobilisation		TTC
	1581	Provision pour remise en états « facture n°. »		X

		« 31/12/N »		
21502		Installation technique actif de démantèlement	X	
	1581	Provision pour remise en états «augmentation de la provision »		X

**X**= valeurs actualisé

## - Frais de démolition

		« 31/12/N.. »		
6		Charge	X	
44566		TVA sur autre bien et service		
	401	Fournisseur de bien et service «constatation de la dépréciation » »		X

		« 31/12/N.. »		
1581		Provision pour remise en états	X	
	21502	Installation technique cout de démantèlement « provision devenue sans objet »		X

**d.2 provision pour risque environnementaux compte 1583 :****a. définition :<sup>27</sup>**

Ce compte enregistre les dépenses imposées ou non par la réglementation effectuées en vue de prévenir, réduire ou réparer les dommages que l'entreprise a occasionnés ou pourrait occasionner par ces activités, à l'environnement ces coût sont liés entre autre

- à l'élimination des déchets et aux efforts entrepris pour en limiter la quantité
- à la lutte contre la pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines
- à la préservation de la qualité de l'air et du climat
- à la réduction des émissions sonores
- à la protection de la biodiversité et du paysage

**b. comptabilisations :**

6865		« 31/12/N »		
		Dotations aux provisions pour risques et charges financières	X	
	1583	Provision réglementées relatives aux immobilisations « constatation de la provision »		X

6		« // »		
		Charge	X	
	401	Fournisseur de bien et service « constatation de la provision »		X

1585		« 31/12/N »		
		Provision réglementées relatives aux immobilisations	X	
	78	Reprises sur pertes de valeur et provisions « annulation de la provision »		X

<sup>27</sup> Tazdait Ali « maîtrise de système comptable financier » première édition 2009 pages 176

**d.3 provisions pour garantie donnée aux clients compte 1584 :****a. définition :<sup>28</sup>**

Les provisions pour garanties données aux clients sont constituées à la clôture d'un exercice dans les conditions suivantes :

- Elle concerne des ventes réalisées avant la clôture de l'exercice assorties d'une obligation de garantie vis-à-vis des clients
- la sortie de ressources est constituée par des coûts de réparation rendus probables par l'existence d'un défaut dans le produit ou la prestation livrés
- pas de contre partie équivalent : l'entreprise a déjà comptabilisé le produit sur la vente et n'attend plus aucune contre partie de la réparation physique ou financière liée à la garantie.

Le montant à provisionner est celui du coût estimé de l'exécution de la garantie évalué suivant des statistiques reposant sur des données propres à l'entreprise ou en s'appuyant sur d'autres informations.

**b. Comptabilisation :**

		« 31/12/N »		
685		Dotation aux provisions et perte de valeur sur actif courant	X	
	1584	Provision pour garanties donnée aux clients « constitution de la provision »		X

		« // »		
657		Charge exceptionnelle de gestion courante	X	
	411	Client « Constatation de la charge »		X

<sup>28</sup> Tazdait Ali « maîtrise de système comptable financier » première édition 2009 pages 177

1584		« 31/12/N »		
	7854	Provision pour garantie donnée aux clients	X	
		Reprise sur provisions et pertes de valeur sur les comptes de créance.		X
		« annulation des provisions »		

#### d.4 provisions pour perte sur contrats à long terme compte 1587 :

##### a. Définition :<sup>29</sup>

Ce compte est utilisé pour constater les pertes à terminaison sur les contrats à long terme.

##### b. Comptabilisation :

Le plan comptable financier retient deux méthodes de comptabilisation des revenus et charges relatifs aux contrats à long terme selon que l'entreprise a la capacité à estimer de façon fiable le résultat à terminaison ou non.

##### 1<sup>er</sup> cas : méthode à l'avancement

##### 1. Définition :

Le pourcentage d'avancement est estimé par l'entreprise en mettant en œuvre les méthodes qui mesurent de façon fiable les travaux ou services exécutés et qui peuvent valablement être reconnus par le client il est admis que la mesure de pourcentage d'avancement ne peut se contenter du seul aspect juridique « réception provisoire, et transfert de propriété..... » Ou bien de la facturation « facturation par tielles, avance, acomptes.... »

##### 2. Comptabilisation :

Au cours de l'exercice les charges sont comptabilisées dans les comptes appropriés de la classe 6.

En fin les travaux suivants sont réalisés :

- Identifier toutes les charges ayant concouru à l'exécution du contrat
- Calculer le taux d'avancement
- Comptabiliser les produits contractuels
- A comptabiliser, par voie de provision, les pertes à terminaison éventuelles

<sup>29</sup> Tardait Ali « maîtrise de système comptable financier » première édition 2009 pages 177

4181		« 31/12/N »	TTC	HT TVA
	704 44587	Client facture à établir Travaux Etats-TVA sur facture à établir « constatation chiffre d'affaires à l'avancement »		

6868		« 31/12/N »	X	X
	1587	dotation aux provisions pour autre charges passifs non courants provision sur contrats à long terme « comptabilisation de la perte complémentaire »		

704 44587		« 01/01/N+1 »	HT TVA	TTC
	4181	Travaux Etat TVA sur facture à établir Client facture à établir « contre passation de l'écriture du chiffre d'affaires à l'avancement »		

411		« la date de réception de service »	TTC	HT TVA
	704 44571	client Travaux Etat-TVA collectée « enregistrement de l'achèvement du chantier »		

512	411	« // » Banque Client «avis de crédit »	TTC	TTC
-----	-----	---	-----	-----

1587	78	« 31/12/N+1 » Provision sur perte contrat à long terme Reprises sur perte de valeur et provisions « provision sur perte de valeur sans objet »	X	X
------	----	---	---	---

## 2<sup>ème</sup> cas : la méthode à l'achèvement

### 1. Définition :

Cette méthode autorisée lorsque le système d'information de l'entreprise n'est pas performant pour évaluer le résultat du contrat au fur et à mesure de l'avancement consiste à comptabiliser comme produits de l'exercice, le montant équivalent des charges constatées et dont le recouvrement est probable.

### 2. Comptabilisation :

En fin de l'exercice les travaux suivants sont susceptibles d'être réalisés :

- Calculer le résultat de l'opération
- Constater dans le compte 335 « travaux en cours » le montant des charges engagées
- D'estimer le résultat global du contrat à la clôture et identifier une perte éventuelle à terminaison
- Il est également recommandes le montant total de la perte en deux parties :
  - La perte qui correspond aux travaux déjà réalisés inscrits dans le compte de stock travaux en cours pour l'laquelle une dotation pour dépréciation de stock d'encours est envisagée cette dépréciation est égale au montant total de la perte ramené au taux d'avancement des travaux à la fin de l'exercice
  - La constatation de la dépréciation est enregistrée en débitant le compte 394 « provision et perte de valeur sur en cours de production de service »

Le surplus dégagé entre le montant total de la perte à terminaison et le montant de la dépréciation constatée sur les stocks d'encours de travaux et provisionnée, en débitant le compte 6868 « dotation aux provision pour autre charges passifs non courants » par le crédit du compte 1587 « provision sur perte contrats à long terme »

335		« 31/12/N »		
	72335	Travaux en cours Variation des en cours de production « enregistrement de stock final »	X	X

6852		« 31/12N »		
	394	Dotations aux pertes de valeur sur stock Provision et perte de valeur sur en cour de production de service « enregistrement de la dépréciation composante de la perte probable	X	X

6868		« 31/12/N »		
	1587	Dotation aux provisions pour autre charges passifs non courants Provision sur perte sur contrat à long terme « enregistrement de la deuxième composante de la perte globale »	X	X

411		« la date de réception des travaux »		
	704 44571	client Travaux Etat-TVA collectée « enregistrement de la deuxième composants de la perte probable »	TTC	HT TVA

512		« // »		
	411	banque client « avis de crédit »	TTC	TTC

394		« 31/12/N+1 »	X	X
	7868	Provision et perte de valeur sur en cour de production de service Reprise sur provision pour autre charge passif non courant « provision pour dépréciation devenue sans objet »		

1587		« 31/12/N+1 »	X	X
	7868	Provision sur perte sur contrat à long terme Reprise sur provision pour autre charge passif non courant « provision devenue sans objet »		

### Section 3 : les autres régularisations

Les écritures de régularisation permettent d'actualiser les comptes à la date de l'inventaire

La nécessité de procéder aux travaux fin d'exercice après l'étude :

Des stocks et de leurs variations : des amortissements, des dépréciations, des provisions, il convient maintenant de se pencher en détail sur l'ajustement des comptes de charges et des produits en fin d'exercice et d'examiner les conséquences de ces ajustements concernant :

- Les charges constatées d'avance
- Les produits constatés d'avance
- Les charges à payer
- Les produits à recevoir
- Les rabais remis restaurne à accordé
- Les rabais remis restaurne à recevoir
- Régularisation du compte achat

**Remarque :** tous ces comptes de régularisation doivent être soldés au début de l'exercice suivant.

**3-1 régularisations des achats :****3-1-1 définition :<sup>30</sup>**

Si au 31/12/N ce compte n'est pas soldé on doit passer les écritures de régularisations nécessaires selon les cas suivant :

**3-1-2 comptabilisation :**

**Le premier cas avec solde créditeur :** la facture est comptabilisée mais la marchandise et la matière première et fourniture ne sont pas réceptionnées.

		« 31/12/année »		
37		Stock à l'extérieure	X	
	38	Achat stockée		X
		« pour solde le compte 38 »		

**Le deuxième cas avec solde débiteur :** l'achat est réceptionné mais la facture n'est pas encore parvenue dans ce cas on passe :

		« 31/12/Année »	X	
38		Achat stockée		
44586		TVA sur facture non parvenue	X	
	408	Fournisseur facteur non parvenue		Y
		« pour solde compte 38 »		

**3-2 régularisations des charges :****3-2-1 les charges constatées d'avance :<sup>31</sup>****A. Définition :**

Il s'agit de charges enregistrées au cours d'un exercice mais qui sont relatives en totalité ou en partie à l'exercice suivants.

<sup>30</sup> « Manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves 2008 pages 201

<sup>31</sup> Idem pag195

**B. Comptabilisation :**

Il faut donc « extraire » de l'exercice N la charge relative à l'exercice suivant et la faire supporter par cet exercice N+1

486		« 31/12/N »		
	6	Charge constatée d'avance	X	
		Charge		X
		« exclusion des charge »		

**3.2.2 les charges à payer :<sup>32</sup>****A. définition :**

Il s'agit des charges qui seront enregistrées qu'au cours de l'exercice suivant par manque de pièce justificatives mais qui sont relatives en totalité ou en partie à l'exercice qui se termine.

**B. Comptabilisation :**

Il faut donc enregistrer à la fin de l'exercice N la charge qui le concerne de manière à ne pas la faire supporter à l'exercice suivant.

6		« 31/12/N »		
		Charge	X	
4458		TVA à régulariser	X	
	408	Fournisseurs facture non parvenue		Y
		« exclusion des charge »		

**3.3 régularisation des produits :****3.3.1 produits à recevoir :<sup>33</sup>****A. définition :**

Il s'agit de produits qui ne seront enregistrés qu'au cours de l'exercice suivant mais qui sont relatifs en totalité ou en partie à l'exercice qui se termine.

<sup>32</sup>« Manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves 2008 pages197

<sup>33</sup> Idem pages 198

**B. Comptabilisation :**

Il faut donc enregistrer à la fin de l'exercice N le produit qui le concerne de manière à ne pas en faire bénéficier l'exercice suivant exemple : marchandise livrée sans la facture.

**1<sup>er</sup> étape : l'absence de la facture**

418		« 31/12/année »	Y	
	700	Client produits non encore facturés		X
	44587	Vente de marchandise TVA sur facture à établir « facture N° »		X

**2<sup>ème</sup> étape : à l'envoi de la facture**

700 44587		« 01/01/année »		
	418	Vente de marchandise	X	
		TVA sur facture à établir	X	
Client produits non encore facturés « solde le compte 418 »			Y	

411		« date de l'envoi de la facture »		
	700	Client	Y	
	44571	Vente de marchandise TVA collecté « facture N° »		X X

**3.3.2 les produits constatés d'avance :<sup>34</sup>****A. définition :**

Il s'agit de produits enregistrés au cours d'un exercice mais qui sont relatifs en totalité ou en partie à l'exercice suivants.

**B. Comptabilisation :**

Il faut donc « extraire » de l'exercice N le produits relatif à l'exercice suivant en faire bénéficier cette exercice N+1

<sup>34</sup> « Manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves 2008 pages 196

7		« 31/12/N »		
	487	Produit Produit constatée d'avance « exclusion des produits »	X	X

### 3.4 régularisation des réductions commerciales :<sup>35</sup>

#### 3.4.1 rabais, remise, restarune accordé :

##### A. définition :

On décide d'accorder aux clients des réductions commerciales sur les ventes de l'année N mais la facture d'avoir ne sera envoyée qu'en N+1

##### B. comptabilisation :

709		« 31/12/N »		
	4198	Rabais remise restarune accordé Client créditeur rabais remise restarune accordé « suivant tableaux d'inventaire »	X	X

#### 3.4.2 rabais remise restarune à obtenir :

##### A. définition :

Le fournisseur décide de nous accorder des réductions commerciales sur achat de l'année N mais la facture d'avoir ne par viendront qu'en N+1

##### B. comptabilisation :

4098		« 31/12/N »		
	609	Rabais remise restarune obtenue et autre facture d'avoir non encore reçue Rabais remise restarune « suivant tableaux d'inventaire »	X	X

<sup>35</sup> « Manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves 2008 page 199 et 200

### 3.5 l'état de rapprochement :<sup>36</sup>

Le rapprochement bancaire sert à supprimer les différences entre le relevé et la comptabilité pour s'approcher de la réalité ainsi il est possible de détecter.

- des oublis d'enregistrements
- des agios frais bancaires que nous découvrons sur l'extrait de compte
- des erreurs dans nos enregistrements comptables
- des décalages de certaines opérations que nous connaissons d'abord et que la banque enregistré après ou inversement.

#### 3-5-1 définitions :<sup>37</sup>

Le rapprochement bancaire est un outil de vérification de concordance de compte banque chez l'entreprise et le relevé bancaire pour repérer les décalages entre les deux.

#### 3-5-2 les sources de la différence de ces soldes :<sup>38</sup>

Pour réaliser un rapprochement bancaire il faut ces documents suivants :

- un extrait de compte reçu de la banque « le relevé bancaire »
  - le compte banque « extrait du grand livre comptable 512000 par exemple »
1. noter le solde qui apparaît sur le relevé bancaire « le solde étant le montant disponible dans le compte en banque à la date du relevé bancaire »
  2. noter le solde du livre de banque « même procédé »
  3. soustraire le solde du livre de banque au solde du relevé bancaire le montant obtenu est « la différence »
  4. identifier à quoi correspond cette différence : c'est la justification des écarts
  5. le résultat d'un rapprochement bancaire doit être zéro

Fiche technique :

- solde du relevé bancaire - solde du livre de banque = écart
- Ecart - justification des écarts = zéro

---

<sup>36</sup> <http://www.procomptable.com> fichier PDF page61et62

<sup>37</sup> Comptabilité réseau savoir.FR

<sup>38</sup> <http://mister.comptable.fr> frée-fr.fichier PDF page8 et 9

**3-5-3 établissement d'un état de rapprochement :**

L'état de rapprochement bancaire a pour but de vérifier la concordance des deux comptes « compte banque et extrait de compte » et de déterminer le même solde il s'agit d'un contrôle.

**Tableau N° 14 : établissement d'un état de rapprochement**

Banque chez Nous			Nous à la banque		
Désignation	Débit	crédit	Désignation	Débit	Crédit
Solde			Solde		
Totaux solde			Totaux solde		

➤ Elaboré par nos propres soins

- comparer les soldes du report au début « comparaison de l'extrait de compte et de l'état de rapprochement du mois précédent »
- pointer les sommes « comparaison de l'extrait de compte et du journal de banque »
- établir l'état de rapprochement :
  - reporter les soldes respectifs de fin de période
  - rapprocher le crédit du journal de banque « recette » et le crédit du relevé bancaire
  - rapprocher le crédit journal de banque « dépenses » et le débit du relevé bancaire
  - déterminer les soldes rectifiés ces soldes doivent être de même valeur
- comptabilisation « seulement les écritures qui ne sont pas enregistrées dans l'entreprise »

**Section 4 : la détermination du résultat :**

La détermination du résultat d'exercice exige la connaissance :

- Du montant de la valeur des biens que possède l'entreprise à la fin de l'exercice et le montant de ses dettes à la même date
- Le montant de ses fonds propres à la même date une fois que les diverses régularisation d'inventaire sont faites la comptabilité est en fin à jour et la connaissance des comptes du bilan comptes des charges et produits indique les éléments du résultat d'exercice.

**4-1 les écritures de regroupement :**<sup>39</sup>

- Les écritures d'inventaire comprenant les écritures de rectification et les écritures de regroupement
- Les écritures de rectification comprennent les écritures relatives aux amortissements aux dépréciations aux provisions à la régularisation des Taxes impôts charge sociales à la mise à jour des comptes de régularisation actif et passif aux états de rapprochements divers
- Lorsque toutes les écritures de rectification sont enregistrées les comptes de charges et de produits sont une image fidele de la réalité de l'entreprise et cette réalité peut être concrétisée par une dernière balance de vérification après inventaire
- En suite il faut solder tous les comptes de charges et de produits et le virer dans le compte 120 « résultat de l'exercice s'il ya un bénéfice »
- Compte 129 : résultat de l'exercice s'il ya une perte mais avant il faut annuler les comptes et sous comptes de diminution de charge tels que 609 : rabais, remises et restaurne accordés pour faire apparaitre respectivement le coût d'achat net et le chiffre d'affaire net

**4-2 déterminations du résultat comptable :**<sup>40</sup>

Sur un plan strictement comptable l'impôt est une charge vient donc en déduction du résultat de l'exercice

Bénéfice comptable (solde compte de résultat) = bénéfice comptable provisoire – Impôt

**4-3 déterminations du résultat fiscal :**<sup>41</sup>

Certains éléments qui entrent dans la détermination du résultat de l'exercice ne sont pas traités de la même manière sur le plan comptable et sur le plan fiscal

Bénéfice fiscal = bénéfice comptable provisoire + réintégrations – déductions

**4-4 l'impôt sur les bénéfices des sociétés « IBS » :**<sup>42</sup>

L'impôt sur les bénéfices des sociétés IBS s'applique aux bénéfices réalisés par :

- Les sociétés par actions
- Les sociétés à responsabilité limitée
- Les sociétés en commandite par actions
- Les sociétés de personnes et les sociétés de participation ayant opté pour l'imposition à l'IBS

<sup>39</sup> « Comptabilité générale en 100 fiche » Jean, Guy Dégos, Stéphane ouvrad pages 273

<sup>40</sup> M parruite, h davasse, a sadou « manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves, 2008 pages 209

<sup>41</sup> M parruite, h davasse, a sadou « manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves, 2008 pages 209

<sup>42</sup> Idem pages 209

- Les sociétés coopératives et leurs unions sous réserve de certaines règles particulières ou exonération
- Les sociétés civiles constituées sous la forme de sociétés par actions
- Les établissements et organismes publics à caractère industriel et commercial
- Les sociétés qui réalisent les opérations et produits mentionnés à l'article 12 de CID cependant certaines sociétés imposables à l'IBS peuvent être exonérées à titre temporaire si elles exercent des activités prioritaires par les plans de développement
- **Calcul de l'impôt :** L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) est égal au bénéfice fiscal multiplié par le taux d'imposition ce taux est actuellement de
  - ✓ 19% pour les activités de production de bien.
  - ✓ 23% pour les activités de bâtiment, de travaux publics et d'hydraulique ainsi que les activités touristiques et thermales à l'exclusion des agences de voyage.
  - ✓ 26% pour les autres activités.

#### 4-5 clôtures des comptes :<sup>43</sup>

##### A. Solde des comptes de gestion :

Parallèlement à l'établissement du compte de résultat il ya lieu de solder les comptes de gestion « classe 6 et classe 7 »

Ces comptes sont soldés par virement au compte de résultat ce qui permet de dégager « bénéfice » ou « déficit » par confrontation des emplois définitifs et des ressources internes

Si l'en présente une balance après ces écritures elle ne contient plus que des comptes de bilan il s'agit d'une balance de clôture

Le verment des charges et produits peut se faire par étapes pour dégager des résultats partiels ou les soldes intermédiaires de gestion.

##### B. Clôture des livres et comptes :

La solution la plus rapide consiste à totaliser le journal en inscrivant « arrêté le présent journal à la somme de ..... » Il est également possible de solder tous les comptes en débitant les compte créditeurs et en créditant les comptes débiteurs en une seul écriture ou en deux écritures « l'une pour les comptes débiteurs l'autre pour les comptes créditeurs ».

---

<sup>43</sup> Robert maéso, André Philips, Christian reaulet « comptabilité financière » 9ème édition Dunod, paris, 2003 ISBN21000630X

		« 31/12/année »		
101		Capital émis	X	
15		Provision pour charge passif non courant	X	
16		Emprunt et dettes assimilées	X	
17		Dettes rattachées à des participations		
40		Fournisseur et comptes rattachées		
	2	Immobilisations		X
	3	Stocks		X
	41	Clients et comptes rattachées		X
	5	Compte financier		
		« clôture de bilan »		

Les Ecriture de reclassement :

		« // »		
7		produits	X	
12		Perte	X	
	6	charge		X
	12	Bénéfice		X
		« détermination de résultat »		

Les travaux d'inventaire sont différents des opérations courantes et n'interviennent qu'une fois par an à la fin de l'exercice pour réaliser les différents objectifs qui sont:

- L'objectif comptable :

Il s'agit de déterminer le résultat comptable (bénéfice ou perte) en respectant les principes déjà évoqués.

- L'objectif fiscal :

Il s'agit de déterminer le résultat imposable à fin de calculer l'impôt à payer le résultat fiscal peut être différent du résultat comptable et d'établir les 05 états financiers exigés par le SCF.

*CONCLUSION*

Au terme de mon étude, j'ai compris l'importance du rôle des travaux d'inventaire dans l'entreprise, on est arrivés certainement à comprendre l'enjeu de ces travaux ainsi que leurs issues.

Durant mon travail de recherche j'ai pu constater que ces travaux représentent l'ensembles des opérations comptables et extra-comptables qui permettent de faire ajuster la position des comptes d'actifs et passifs aux données réelles ainsi que la détermination du résultat de l'exercice qui traduit fidèlement la situation réelle de l'entreprise.

Ils consistent à contrôler l'exactitude des enregistrements comptables effectués sur la base de la balance avant inventaire et des renseignements fournis par l'inventaire physique, pour la réalisation de cet inventaire l'entreprise doit faire un relevé de tous ce qu'elle possède et cela pour détecter les erreurs qui aurait pu se produire dans les enregistrements comptables ou de révéler les disparitions éventuelles non encore constatées en comptabilité .

Ces travaux ont une place importante dans le processus comptable, ils ont des informations importantes concernant la situation et la gestion de l'entreprise, la fiabilité de ces informations est assurée par la recherche de l'image fidèle qui accompagne toute démarche comptable.

En fin ce travail est destiné pour faire comprendre aux praticiens, aux enseignants et tous les lecteurs externes l'importance de ces travaux pour la bonne gestion d'une entreprise,

Ainsi ce travail reste ouvert à toutes les critique afin d'y porter des améliorations.

# Table de matière

# Table de matière :

Liste des abréviations

Liste des tableaux et schémas

**Introduction générale.....1**

**Chapitre I : généralité sur la comptabilité financière .....2**

**Section 1 : présentation de la comptabilité financière.....2**

1.1 : Définition de la comptabilité financière.....2

1.2 Rôle de la comptabilité financière.....2

1.2.1 D'informer.....2

1.2.2 De prendre des décisions.....2

1.2.3 De contrôler .....2

1.2.4 Complément de la fonction financière .....3

1.2.5 Moyen de preuve .....3

1.2.6 Obligation légale .....3

1.3 Principes comptables .....3

1.3.1 principe de la périodicité.....3

1.3.2 principe de l'interdépendance des exercices.....3

1.3.3 principe de l'importance relative.....3

1.3.4 principe de la prudence.....3

1.3.5 principe de la Permanences des méthodes.....4

1.3.6 principe de l'intangibilité.....4

1.3.7 principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.....4

1.3.8 principe de non compensation.....4

1.3.9 principe de l'image fidele.....4

1.3.10 convention de l'entité.....4

1.3.11 convention de l'unité monétaire.....4

1.3.12 méthode d'évaluation.....4

1.4 Organisation comptable .....4

**Section 2 : Les outils de bases de la comptabilité : .....5**

2.1 Le journal .....5

2.1.1 Définition.....5

2.1.2 Types de journaux .....5

A. Journal général.....5

a- Ecriture dans le journal général.....6

b- Correction des erreurs dans le journal général.....6

c- Les règles juridiques.....6

B Journal auxiliaire .....7

a- Forme du journal auxiliaire .....7

b- Centralisation .....8

2.2 Grand livre .....	8
2.2.1 Définition.....	8
2.2.2 Report du journal au grand livre .....	8
2.2.3 Arrêt des comptes est calcul des soldes .....	8
<b>Section 3:L'inventaire .....</b>	<b>9</b>
3.1 Définition de l'inventaire .....	9
3.2 Objectif de l'inventaire.....	9
3.3 L'inventaire extracomptable .....	10
3.3.1 Utilité de l'inventaire physique .....	10
3.3.2 Date d'inventaire .....	10
3.3.3 Déroulement de l'inventaire physique .....	10
A. L'inventaire physique des immobilisations .....	11
B. L'inventaire physique des stocks .....	11
C. L'inventaire physique des créances et dettes.....	11
D. L'inventaire matériel de disponibilité .....	12
3.4 Les normes d'évaluation d'inventaire .....	12
3.4.1 Les différentes valeurs d'un bien... ..	12
3.4.2 Application des règles générales .....	13
3.5 L'inventaire comptable .....	15
<b>Section 4 : Les états financiers.....</b>	<b>15</b>
4.1 Présentation des documents de synthèse .....	15
4.1.1 Le bilan .....	15
4.1.2 Le compte résultat .....	18
4.1.3 Le tableau de flux de trésorerie .....	20
4.1.4 L'état des variations des capitaux propres .....	22
4.1.5 L'annexe des états financiers .....	23
<b>Chapitre II : Les opérations de clôture de l'exercice .....</b>	<b>28</b>
<b>Section 1 : Notion d'amortissement et perte de valeur .....</b>	<b>28</b>
1.1 Généralité sur l'amortissement .....	28
1.1.1 Définition .....	28
1.1.2 Rôle de l'amortissement .....	29
1.1.3 Objectifs de l'amortissement .....	29
1.1.4 les modes d'amortissement .....	29
A. l'amortissement linéaire .....	29
B. L'amortissement dégressif .....	30
C. L'amortissement par unité de productions .....	30

1.2 Enregistrement comptables des amortissements des immobilisations .....	30
1.3 Amortissements par composant.....	31
1.4 Les bien subventionnée.....	32
A. notification de la subvention.....	32
B. réalisation de la subvention.....	32
a. bien amortissable avec clause d'énalienabilité.....	34
b. bien amortissable sans clause d'énalienabilité.....	34
c. les biens non amortissables avec clause d'énalienabilité.....	34
d. les biens non amortissables sans clause d'énalienabilité.....	35
1.5 Perte de valeur des immobilisations .....	35
1.5.1 définition de perte de valeur.....	35
1.5.2 comptabilisation de la perte de valeur .....	36
1.6 réévaluation des immobilisations.....	36
A. Dépréciation d'une immobilisation réévaluée .....	37
1.7 réinvestissement.....	38
1.7.1cas de cession d'immobilisation.....	38
1.7.2 plus value de cession à réinvestir compte 10621.....	39
A. Définition.....	39
B. la comptabilisation plus value de cession à réinvestir.....	39
<b>Section 2 : les provisions .....</b>	<b>41</b>
2.1 Provisions pour dépréciation d'actif .....	41
2.1.1 Provisions pour dépréciation de stock .....	42
A. Dépréciation de stock .....	42
B. Comptabilisation de la dépréciation de stock.....	42
2.1.2 Provisions pour créances douteuses .....	43
A. Principes d'inventaires .....	43
B. principe de comptabilisation .....	43
1- Constatation de clients douteux .....	44
2- Enregistrement d'une dotation aux provisions (augmentation de la provisions) .....	44
3- Enregistrement d'une reprise sur provision (diminution ou annulation) .....	44

4- Enregistrement d'une perte sur créances irrécouvrables .....	44
2.1.3 Perte de valeur sur actifs financiers.....	44
A. dépréciation des actifs financiers.....	44
B. comptabilisation initiale.....	44
2.2 Provisions pour passif éventuel (pertes et charges) .....	45
2.2.1 définition les provisions pour charges.....	46
2.2.2 réajustement de la provisions pour charges.....	46
2.2.3 liste des provisions.....	47
A. provision pour pensions et obligations similaires compte 153.....	47
a. définition.....	47
b. comptabilisation.....	47
B. provision pour impôts compte155.....	48
a. définition.....	48
b. comptabilisation.....	49
c.provisions pour renouvellement des immobilisations compte156.....	49
c.1 provision pour renouvellement des immobilisations en concessions compte1560.....	50
a. définition.....	50
b. comptabilisation.....	50
c.2 Provisions pour reconstitution du gisement minier comptes 1562.....	51
a. définitions.....	51
b. comptabilisations.....	51
d.Autres provisions pour charges passif non courantes compte 158.....	52
d.1 Provisions pour réglementées relatives aux immobilisations coût de démantèlement compte1581.....	52
a. définition.....	52
b. comptabilisations.....	53
d.2 Provision pour risque environnementaux compte1583.....	54
a. définitions.....	54

b. comptabilisations.....	54
d.3 Provision pour garantie donnée aux clients compte 1584.....	55
a. définitions.....	55
b. comptabilisations.....	55
d.4 Provisions pour perte sur contrats à long terme compte 1587.....	56
a. définitions.....	56
b. comptabilisations.....	56
<b>Section 3 : Autres régularisations .....</b>	<b>61</b>
3.1 Régularisation des achats .....	61
3.1.1 définition.....	61
3.1.2comptabilisation.....	61
3.2 Régularisation des charges .....	61
3.2.1 Les charges constatées d'avance.....	61
3.2.2 Les charges à payer .....	62
3.3 Régularisation des produits.....	62
3-3-1 produit à recevoir.....	62
3-3-2 produit constatée d'avance.....	63
3.4 Régularisation des réductions.....	64
3-4-1 rabais, remise, restarne à accorder.....	64
3-4-2 rabais, remise, restarne à obtenir.....	64
3.5 L'état de rapprochement .....	65
3.5.1 définition de rapprochement.....	65
3.5.2 Les sources de la différence de ces soldes .....	65
3.5.3 L'établissement d'un état de rapprochement .....	66
<b>Section 4 : La détermination du résultat .....</b>	<b>66</b>
4.1 Les écritures de regroupement .....	67
4.2 Détermination du résultat comptable .....	67

4.3 Détermination du résultat fiscale.....	67
4.4 L'impôt sur me bénéfice des sociétés « IBS » .....	67
4.5 Clôture des comptes .....	68
<b>Conclusion.....</b>	<b>70</b>
Conclusion générale.....	71
<b>Bibliographie</b>	

# Liste des tableaux

## Liste des tableaux et schémas

---

### Liste des Tableaux :

- **Tableau N°01** : la forme de journal général.....7
- **Tableau N°02** : la forme du journal auxiliaire.....7
- **Tableau N°03** : tracé schématique de grande livre .....8
- **Tableau N°04** : les titres.....13
- **Tableau N° 05** : présentation du bilan actif.....17
- **Tableau N° 06** : présentation du bilan passif.....18
- **Tableau N°07** : présentation générale du compte de résultat par nature.....19
- **Tableau N°08** : présentation du tableau de flux de trésorerie.....21
- **Tableau N°09** : présentation de tableau des variations des capitaux propre.....23
- **Tableau N°10** : tableau des immobilisations.....24
- **Tableau N°11** : tableau d'amortissement.....24
- **Tableau N°12** : Tableau des provisions.....25
- **Tableau N°13** : Etats des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice.....25
- **Tableau N° 14** : établissement d'un état de rapprochements.....66

### Liste des schémas :

- **Schémas N° 01** : objectif de l'amortissement.....29
- **Schémas N°02** : enregistrement comptables des amortissements des immobilisations.....30

# *BIBLIOGRAPHIE*

# Bibliographie

## Ouvrage :

- Anne marie beuvin et charlotte Disle « introduction à la comptabilité » 2ème édition
- Ali Tazdait « maîtrise de système comptable financier » Edition ACG2009
- Bernard Raf Fournier « les normes comptables internationales »IFRS/IAS édition économique 2005
- Henri davasse, Michel parruite, Ahmed sadou « manuel de comptabilité » édition Foucher Vanves 2008
- Jonathan Berk demarzo « finance d'entreprise » édition française
- Jean, Guy Dégos, Stéphane ouvrad « comptabilité générale en 100 fiche »
- N.merzouk et A .Béchir « initiation à la comptabilité » selon le SCF édition page bleus, 2010
- Robert Maéso, André Philips, Christian reaulet « comptabilité financière »9 édition Dunod paris, 2003 ISBN210006360X
- « système comptable financiers »Berti édition, Alger 2009

## Site internet :

- [comptabilité réseau savoir.FR](http://comptabilite.reseau.savoir.fr)
- [http://www.procomptable .com.fichier PDF](http://www.procomptable.com/fichier/PDF)
- [http//mister comptable .frée-fr.fichier PDF](http://mister.comptable.free.fr/fichier/PDF)
- [L-expert-comptable.com](http://L-expert-comptable.com)

## Résumé:

Les travaux de fin d'exercice consistent à procéder aux différentes opérations dites de clôture pour permettre l'arrêt de la comptabilité de l'exercice et l'établissement des tableaux de synthèse (bilan, tableau des comptes de résultats et les tableaux annexes) donc la détermination du résultat.

Ces travaux d'inventaire sont différents des opérations courantes et n'interviennent qu'une fois par an à la fin de l'exercice pour réaliser les différents objectifs qui sont:

- L'objectif comptable :

Il s'agit de déterminer le résultat comptable (bénéfice ou perte) .

- L'objectif fiscal :

Il s'agit de déterminer le résultat imposable à fin de calculer l'impôt à payer le résultat fiscal peut être différent du résultat comptable et d'établir les 05 états financiers exigés par le SCF.

**Mot clé :** l'inventaire, les états financière, Amortissement et pertes de valeur, les provisions, Autre régularisation, la détermination du résultat.